

GUIDE PÉDAGOGIQUE ET DE DISCUSSION

pour

TRANSFORMER LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES: ESQUISSES POUR UN MONDE PLUS FONCTIONNEL

par

Joseph E. Schwartzberg
Administrateur émérite, Workable World Trust

et

Nancy J. Dunlavy
Administratrice, Workable World Trust

traduit par Troy Davis



**The Workable World Trust
2017**



Ce Guide pédagogique et de discussion, publié par The Workable World Trust, est un supplément au livre :

Schwartzberg, Joseph E. : *Transforming the United Nations System: Designs for a Workable World*. Tokyo: United Nations University Press, 2013 et *Transformer le système des Nations Unies : Esquisses pour un monde plus fonctionnel*, Institute for Global Policy - Workable World Trust, 2017.

Charte du Workable World Trust :

Le Workable World Trust cherche à concevoir, promouvoir et disséminer des idées favorables à l'établissement d'un "monde plus fonctionnel," un monde dans lequel :

- la règle de droit contraignante et établie démocratiquement supplante le droit de la force ;
- les peuples, et non les États ou les monarques, sont reconnus comme la source ultime de souveraineté ;
- les problèmes mondiaux sont résolus par des solutions mondiales écologiquement et économiquement durables ;
- le bien de la planète prime sur le bien de nations individuelles ;
- les droits humains fondamentaux sont sacrés ;
- malgré les inévitables imperfections du système de gouvernance, une flexibilité systémique nous permet d'espérer une amélioration continue et le progrès humain.

Organismes auxquels le WWT est affilié :

- World Federalist Movement – Institute for Global Policy : organisation associée (AO)
- Citizens for Global Solutions (niveau national et du Minnesota) : relations de travail étroites
- Minnesota Alliance of Peacemakers : l'un de plusieurs co-fondateurs
- World Government Research Network : membre
- Center for United Nations Constitutional Research : co-fondateur
- Campaign for a UN Parliamentary Assembly : comité de pilotage

DÉDICACE

Cette oeuvre est dédiée à toutes les personnes qui se reconnaissent en qualité de Citoyens du monde et qui, en mots ou en actes, cherchent à promouvoir une justice universelle.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons par la présente notre profonde gratitude à deux amis et collègues de longue date, Dr. Michael M. Andregg et Dr. Ronald J. Glossop. Michael a minutieusement édité toutes les unités de ce Guide pédagogique et offert de précieuses et constructives critiques tout le long. Ron a également lu tout le manuscrit et a partagé avec nous de précieuses remarques. Merci également à Troy Davis pour la traduction du texte en français et à Martine Sauret qui a relu et vérifié son exactitude.

JES et NJD

LES AUTEURS

Joseph E. Schwartzberg : militant de toujours pour la paix et la justice, Joe a rempli de nombreuses fonctions de dirigeants dans diverses organisations, surtout celles en lien avec le fédéralisme mondial. Il fut l'un des fondateurs en 1995 de la Minnesota Alliance of Peacemakers. Après l'obtention de son doctorat, il enseigna à l'Université de Pennsylvanie (1960–1964), à l'Université du Minnesota (1964–2000) et à l'Université Jawaharlal Nehru à New Delhi (1979–1980). Auteur prolifique, sa spécialisation universitaire concernait l'Asie du Sud et la géographie politique. Il obtint en 2009 le titre de Professeur international émérite distingué à l'Université du Minnesota. Joe déposa son mandat d'Administrateur du Workable World Trust le 23 décembre 2016, et est désormais Administrateur émérite. (*Pour des détails complémentaires, voir p. xxvi-xxvii du livre original.*)

Nancy J. Dunlavy : Nancy a été formée en sciences de l'information et des bibliothèques à l'Université du Minnesota, et a travaillé comme bibliothécaire de référence pendant plus de 25 ans, autant à l'Université du Minnesota qu'à Honeywell. Elle est membre depuis 1972 de Soka Gakkai International, une communauté bouddhiste engagée socialement. Elle a initié de nombreux événements au Minnesota sur les problèmes d'environnement et de paix. Nancy a été nommée en qualité d'administratrice du Workable World Trust le 23 décembre 2016.

Préface

Depuis la fondation des Nations Unies (NU) en 1945, de nombreuses discussions ont eu lieu à propos de ses méthodes de travail et de la réforme de la Charte, mais remarquablement peu d'actions ont suivi. En fait, la Charte des NU a été conçue de manière à éviter les réformes qui auraient pu diminuer la puissance des principales puissances victorieuses de la deuxième guerre mondiale, appelées collectivement P-5: la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique (à laquelle a succédé la Russie). Un tel arrangement a fonctionné relativement bien pour ces puissances. Mais les échecs répétés de l'ONU en ce qui concerne d'importants problèmes mondiaux comme les armes de destruction massive, les génocides, les migrations de masse, les changements climatiques et les pandémies mondiales ont renforcé la détermination des citoyens du monde éclairés de réformer, ou mieux encore, de transformer, le système actuel.

*Mais comment? Un problème tient au fait que la plupart des propositions de réforme sont des déclarations générales de ce qu'il faudrait faire avec peu de détails spécifiques quant à la faisabilité des réformes en question. En revanche, le livre intitulé **Transformer le système des Nations Unies: Esquisses pour un monde plus fonctionnel**, publié par WFM-IGC, fournit des indications spécifiques bien informées et argumentées logiquement à propose de dizaines de propositions de réformes.*

Le livre n'est pas d'une lecture facile. Nombreux sont les lecteurs par ailleurs bien informés qui ne connaissent pas vraiment le fonctionnement de l'ONU, ou qui ne comprennent pas pourquoi, trop souvent, elle échoue dans ses missions. Mais peu toutefois verrons l'ONU avec les mêmes yeux après avoir fini ce livre. Plus d'un se sentiront motivés à faire ce qui sera en leur pouvoir afin de promouvoir des réformes spécifiques ou même une complète transformation du système onusien. Notre espoir est que le livre et son guide compagnon – bientôt disponible en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, japonais, et russe - facilitera une discussion sur l'ensemble du globe quant aux importantes propositions de réformes qu'il contient.

Ce guide ne doit pas être vu comme un substitut pour le livre lui-même, qui est bien plus nuancé et complet. Mais il permettra au lecteur de se focaliser avec plus de bourse sur les principales idées du livre et sur les propositions du texte. Nous recommandons aux lecteurs de lire des chapitres spécifiques du livre, un ou deux à la fois, et de ne consulter ce guide qu'a posteriori. Les lecteurs pourraient également envisager de

noter leurs pensées dans un journal ou, mieux encore, de participer dans un groupe de discussion de livres afin de faciliter une étude plus poussée.

L'édition originale du livre en anglais a été publiée en 2013. Depuis, dans un monde en rapide évolution, de nombreux problèmes mondiaux ont gagné en importance. Nous pensons, toutefois, qu'aucun de ces changements n'est de nature à invalider les arguments présentés. Bien au contraire, ils soulignent l'urgent besoin d'actions créatrices.

Sincèrement vôtre pour un monde plus fonctionnel,

Joseph E. Schwartzberg et Nancy J. Dunlavy

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace	iii
Remerciements	iii
Les auteurs	iii
Préface	iv
Table des matières	vi
Module 1: Introduction	1
“Repenser la souveraineté”	5
Module 2: Réforme de l’Assemblée générale	8
.....	
Module 3: Une Assemblée parlementaire mondiale	11
Module 4: Réforme du Conseil de sécurité	15
Module 5: De l’ECOSOC au CESE	19
Module 6: Un système crédible de protection des droits humains	23
.....	
Module 7: Un système judiciaire renforcé	27
Module 8: Coordination des agences spécialisées, des commissions et fonds spéciaux de l’ONU	30
Module 9: Améliorer les ressources humaines	33
Module 10: Mobiliser la société civile : les ONGs et autres acteurs non-étatiques	37
Module 11: Le problème du financement	40
Module 12: Maintien de la paix, construction de la paix et désarmement..	44
“La Responsabilité de Protéger” (R2P)	53
Module 13: Vers une planète durable et un héritage commun élargi	55
Module 14: Une nouvelle architecture de gouvernance mondiale	60
Module 15: Comment y arriver	66
Pensées finales	70
Ressources supplémentaires	72

Module 1 : Préface et introduction (p. xxiii-xxix; p. 1-13)

Principes fondamentaux (p. xxiii-xxiv)

L'ÉTAT DE DROIT

La force du droit juste doit supplanter le droit de la force.

INTERDÉPENDANCE MONDIALE

Notre planète est un organisme interdépendant. Ce que les pays font sur leurs propres territoires affecte fréquemment et de manière sérieuse d'autres pays, pour le meilleur ou pour le pire. La nature ne respecte pas les frontières.

SOLUTIONS MONDIALES

A problèmes mondiaux, solutions mondiales.

LES IMPLICATIONS DE LA SOUVERAINETÉ

La souveraineté nationale n'implique pas seulement des droits nationaux, mais également des responsabilités nationales. *Le sens du mot souveraineté a souvent été débattu et a changé au fil du temps. Vous pourrez trouver à la p. 239 une déclaration intéressante de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Voir également la discussion à propos de "Repenser la souveraineté" à la fin de ce Module.*

LES DROITS DE L'HOMME

Tous les êtres humains bénéficient de droits politiques, civiques, économiques et sociaux, tels qu'exprimés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

Lorsque les États n'arrivent plus à protéger les droits de leurs citoyen(ne)s, la communauté internationale a la responsabilité de le faire.

QUESTIONS :

1. *Discuter le sens de chacun de ces six principes. Pour chacun d'entre eux, êtes vous d'accord ou non ? Pourquoi ?*
2. *Certains de ces principes vous semblent-ils potentiellement dangereux ? Pourquoi ?*

Un monde qui change (p. xxiv-xxv)

Depuis la fondation de l'ONU en 1945, nous constatons :

1. une augmentation importante du nombre et de l'importance des organisations régionales et internationales ;
2. une mondialisation économique et sociale, avec un rôle accru pour les acteurs non-étatiques, surtout les EMNs (entreprises multinationales) et les ONGs (organisations non-gouvernementales) ;
3. la subversion des cultures locales ;
4. de nouvelles voix, surtout parmi les jeunes, exigeant une justice politique, économique et sociale, et un terrorisme exacerbé lorsque ces voix sont ignorées ;
5. une révolution dans les technologies de communication, permettant la diffusion quasi instantanée de nouvelles idées et informations partout dans le monde.

Note: Nous avons expressément limitée cette liste, en ne mentionnant ni les changements climatiques, ni la prolifération des armes de destruction massive ou d'autres processus importants qui n'ont pas de lien direct avec l'architecture de gouvernance mondiale.

QUESTIONS :

1. *Quelles sont les implications des changements notés ci-dessus ?*
2. *Quels sont leurs répercussions négatives ?*
3. *Comment pouvons-nous éviter les "conséquences involontaires" néfastes ?*
4. *Quels autres changements majeurs requièrent notre attention ?*
5. *Les États seuls peuvent-ils gérer ces rapides changements de manière adéquate ? Si non, pourquoi pas ?*

Les options des Riches (le "Nord planétaire") (p. xxvi)

Voici quelques possibilités:

Option A: Un isolationisme mâtiné de nationalisme, ne s'occupant que de ses propres intérêts nationaux et se reposant sur la puissance militaire pour gérer les conflits.

Option B: Un patronage des pays pauvres, allouant une petite portion de leurs ressources pour aider à satisfaire les besoins du monde (suffisamment pour les garder comme États-clients dépendants, mais pas assez pour permettre de véritables changements), co-optant et soutenant les élites nationales.

Option C: Le mondialisme, travaillant pour les changements nécessaires dans notre système de gouvernance mondiale pour promouvoir la démocratie et la justice.

Les options des Pauvres (le “Sud planétaire”) (p. xxv)

Voici quelques possibilités:

Option A: Une acceptation fataliste de la continuation de l'injustice mondiale et l'adoption de politiques acceptables par les puissants.

Option B: Une violente exigence de justice (avec la conséquence probable d'être écrasé).

Option C: Le mondialisme, travaillant pour les changements nécessaires dans notre système de gouvernance mondiale pour promouvoir la démocratie et la justice.

QUESTIONS :

- 1. Quel type de monde laisserions-nous à nos enfants si les pays riches ou pauvres ne choisissaient pas l'option C ci-dessus ?**
- 2. Plutôt que d'attendre une Troisième Guerre Mondiale ou une autre catastrophe mondiale qui nous convaincrat d'instituer des changements majeurs dans notre système de gouvernance, comment pourrions-nous dès à présent mobiliser la volonté nécessaire à une dynamique positive ?**

Utopie ou “fonctionnalité”? (p. 3)

Un monde parfait n'est pas possible mais un “monde fonctionnel” l'est. Le livre présente des dizaines de propositions détaillées pour améliorer la gouvernance mondiale à travers des processus pacifiques et graduels. Le but n'est pas de créer une “utopie” non-réaliste, mais plutôt de créer un monde dans lequel la force du droit supplante le droit de la force, un monde dévoué à la justice et au développement continu mais durable.

QUESTIONS :

1. *Quels sont, selon vous, les objectifs minimums à atteindre pour que notre monde soit “fonctionnel”? Serait-il suffisant d'atteindre les “Objectifs de développement durable” de l'ONU? Si non, quels buts additionnels devraient être atteints?*
2. *Si vous ne pouviez effectuer qu'un seul changement dans notre système actuel de gouvernance mondiale, quel serait-il? Et si vous pouviez effectuer deux changements importants? Ou même trois? (Le livre donne des dizaines de possibilités.)*
3. *Comment devrions-nous décider de l'enchaînement optimal des réformes nécessaires? Existe-t-il un plan manifestement logique que nous devrions suivre? Ou devrions nous juste réagir aux défis au fur et à mesure qu'ils émergent?*

Questions de conception et de perspective (p. 2, 6-8)

L'une des principales idées de cet ouvrage est que la qualité de la conception des agences décisionnelles influe grandement sur la qualité et la légitimité des décisions qu'elles prennent. Mais, et c'est le moins qu'on puisse dire, il existe de nombreux problèmes importants dans la manière dont l'ONU a été instaurée par les grandes puissances en 1945, et dans les manières dont les nouvelles agences mondiales ont été greffées depuis. Les nations individuelles sont les principales unités décisionnelles à travers le système onusien. Mais celles-ci varient énormément en fonction de la population (*voir la figure 1.1 du livre*), la richesse, la culture et l'orientation politique, bien plus qu'au sein des nations individuelles elles-mêmes. À la création de l'ONU, la perspective

dominante de la Charte était celle des puissants pays occidentaux (aujourd'hui vu comme le "Nord planétaire"), alors que la plupart des membres de l'ONU, de loin, sont des pays du "Sud planétaire."

QUESTIONS :

- 1. Les différences entre membres de l'ONU sont-elles tellement importantes qu'il n'est pas réaliste d'essayer de trouver des manières de travailler ensemble de manière juste et efficace ? Ou devrions-nous mettre le système entier au rebut et reprendre à zéro ? Expliquez votre opinion.**
- 2. Les décisions - non-contraignantes, sauf pour celles du Conseil de sécurité - sont prises pour l'instant sur la base de la règle "un pays – une voix" indépendamment des différences de puissances des nations. Serait-il possible de concevoir des systèmes de votes pondérés d'une manière ou d'une autre afin de gérer ce problème ? Comment pensez-vous que cela pourrait fonctionner ?**

Repenser la souveraineté

Malgré le fait que les problèmes évoqués dans la discussion suivante occupent peu d'espace dans l'oeuvre originale des auteurs, ils méritent une réflexion et une discussion avancée pour permettre aux lecteurs de mieux appréhender le contexte des autres discussions dans ce guide pédagogique.

L'Article 2 de la Charte de l'ONU dit: "*L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.*" Une adhésion stricte à ce principe, surtout par les nations politiquement faibles, s'est avérée être un obstacle majeur à la réforme de la Charte. Mais ce principe apparemment simple, venant de la Paix de Westphalie de 1648 - à la suite de la dévastatrice Guerre de Trente ans en Europe, puis diffusé par les puissances coloniales à travers le monde - est-il toujours optimal pour notre planète complexe et interdépendante ? Notre réponse est sans ambiguïté "non."

La définition de la souveraineté est depuis toujours le sujet d'intenses discussions. Qui, par exemple, devraient être les détenteurs légitimes de la souveraineté ? Au XVII^e siècle, on croyait généralement que les

monarques (“souverains”) détenaient un pouvoir absolu et de droit divin. Toutefois, les révolutions américaines et françaises promurent la conception selon laquelle la souveraineté appartient au *peuple* et que tous les citoyens sont égaux en dignité et en droit. Évidemment, ce noble point de vue diffère – et continue de différer – de la réalité politique actuelle. D’un point de vue pratique, la capacité d’exercer la souveraineté (c.-à-d. de gouverner) dans la plupart des républiques se disant démocratiques est déléguée constitutionnellement à des *législateurs* – certains nommés et certains élus – qui peuvent, ou pas, exercer leurs pouvoirs librement.

Dans la plupart des pays du monde, la souveraineté est détenue exclusivement par le gouvernement central, bien que les collectivités locales puissent obtenir la capacité révocable de légiférer sur de nombreux sujets. Mais dans une vingtaine de pays, ceux avec une constitution fédérale, la souveraineté est *irrévocablement* divisée entre le gouvernement central et les unités territoriales constituantes du pays (régions, Länders, états, provinces, cantons, etc.), chacune exerçant une autorité déléguée constitutionnellement pour légiférer dans différents domaines (affaires étrangères, commerce international, éducation, santé, etc.). Plusieurs des nations les plus puissantes, peuplées, grandes ou diverses du monde sont des fédérations: les États-Unis, le Canada, le Mexique, le Brésil, l’Argentine, le Nigéria, l’Allemagne, la Russie, l’Inde, le Pakistan, l’Australie, etc. Ainsi que nombre d’États très prospères, bien que de faible superficie, telle que la Suisse. Au total, les fédérations comptabilisent 37% de la population du monde, 46% de son RNB et 52% de sa superficie.

Quel que soit le type de gouvernement d’un pays – allant de réellement démocratique à autocratique – le système westphalien de souveraineté signale à ce pays le droit de gouverner exclusivement dans un espace bien défini. Les tentatives d’organisations externes, y compris celles du système des Nations Unies, d’abroger juridiquement ce droit (parmi d’autres) sont presque toujours considérées comme inacceptables. Les pays cherchent jalousement à préserver leur souveraineté *absolue*. Bien que le système westphalien ait, par moment, fonctionné plus ou moins bien, les menaces actuelles pour la sécurité et l’équilibre écologique du monde nous obligent à reconsidérer notre adhésion à l’idée de souveraineté absolue dans le monde contemporain.

Bien que le système westphalien permette *théoriquement* aux États de contrôler les flux de personnes, de marchandises, de services et d’argent à travers leurs frontières, ils le font *en pratique* relativement mal. Il se trouve presque toujours des moyens de favoriser la circulation de l’argent “sale”,

des migrants, de la marchandise de contrebande, des drogues, des réseaux de trafic sexuel, de la propagande, des armes et d'autres fléaux afin d'échapper aux règles gouvernementales. De plus, les trafics d'influence sous le manteau permettent souvent aux agents de gouvernements étrangers et à de puissantes entreprises multinationales peu scrupuleuses d'influencer les politiques nationales dans un sens profondément indésirable.

QUESTIONS :

1. ***Pourquoi les États s'accrochent-ils aussi fortement au modèle westphalien et obsolète de souveraineté ?***
2. ***Pensez-vous que l'ONU devrait avoir le pouvoir de promulguer des règles législatives contraignantes en ce qui concerne certains sujets définis ? Si oui, lesquels et pourquoi ? Comment et en quelles circonstances pourrait-on élargir la liste de ces sujets ? (Ce thème sera traité dans les Modules 2 et 3.)***
3. ***Les États souverains devraient-ils être sujets à une juridiction internationale et une imposition de sanctions punitives lorsque des activités à l'intérieur de leurs frontières (p. ex., pollution de l'atmosphère et des aquifères) ont des effets délétères sur d'autres pays ? Si vous avez répondu oui, quelles pourraient être ces sanctions ? (Ce thème sera traité dans les Modules 7 et 12.)***
4. ***Le modèle fédéral de souveraineté partagée au sein de pays comme les États-Unis ou l'Inde pourrait-il être appliqué au niveau mondial, avec une division constitutionnelle du pouvoir législatif et des autres pouvoirs entre un gouvernement mondial central et les gouvernements des nations individuelles ? (Bien que le livre ne traite pas de cette question, c'est une question à laquelle tous les citoyen(ne)s du monde devraient réfléchir.)***

Module 2 : Réforme de l'Assemblée générale

(p. 14-39)

Pourquoi est-ce important ? (p. 14-16)

L'Assemblée générale (AG) est le principal organe délibératif de l'ONU. Sa composition, 193 pays à l'heure actuelle (à l'origine 51), est quasi universelle, comprenant 99,6% de l'humanité. Chaque État Membre dispose d'un vote. Malgré son universalité, l'allocation de pouvoir dans l'AG ne reflète pas la distribution du pouvoir dans le monde en-dehors de l'ONU. De nombreuses résolutions de l'AG ne sont que de simples postures politiques. Elles sont non-contraignantes, constamment bafouées, et personne n'oserait prétendre qu'elles forcent le respect. Nous avons un besoin urgent d'un système décisionnel plus rationnel et réaliste.

Principaux enjeux (p. 16-22)

Alors que le nombre de membres de l'AG allait en augmentant, son orientation politique changeait. Ses premières années furent marquées par l'opposition entre les blocs de l'Est et de l'Ouest ; mais la décolonisation, surtout dans les années 1960s, mena à de plus fréquentes confrontations entre le Nord économiquement puissant et le Sud, numériquement prédominant, plus peuplé mais politiquement plus faible. La domination initiale des États-Unis et de ses alliés déclina régulièrement. Le bloc des pays en voie de développement connu sous le nom de G-77 (aujourd'hui fort de 131 pays) peut désormais rassembler la majorité des deux-tiers nécessaire pour faire adopter des résolutions sur de nombreux sujets. Mais le droit de veto exercé par n'importe laquelle des cinq grandes puissances (P-5) membre du Conseil de sécurité annule souvent les décisions non-contraignantes de l'AG. Les grandes puissances ont souvent recours à des tactiques douteuses lorsqu'elles considèrent que cela en vaut la peine: des tentatives de corruption, des menaces, des sanctions économiques, et plus, pour influencer les votes des pays économiquement moins avancés.

Solutions possibles (p. 22-34)

1. Mettre en place un système efficace de votes pondérés basé sur des principes raisonnablement justes et politiquement acceptables. (p. 22-27)

Conditions nécessaires :

- basé sur des principes clairs et valables,
- relativement simples,
- déterminé objectivement,
- appliqué de manière égal à tous les membres,
- flexible (*s'ajustant automatiquement aux changements démographiques, économiques et politiques*)
- nuancé,
- réaliste (*ayant une relation significative à la distribution de pouvoir en dehors de l'arène de l'ONU*).

Principes fondamentaux, à coefficient égal, à inclure dans une formule de pondération des voix :

- démocratique/démographique (c.-à-d., population),
- la capacité économique, (basée sur la contribution au budget de l'ONU) (*allouée en proportion directe au Revenu National Brut [RNB]; discuté en détail dans le Chapitre 11*),
- l'égalité juridique/souveraine des nations, *chaque pays étant compté de manière égale.*

QUESTIONS :

1. **Êtes-vous d'accord que des votes pondérés basés sur une simple formule mathématique résulteraient en une distribution de pouvoir plus juste et optimale que le système actuel d'un pays-une voix ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi pas ?**
2. **Les conditions pour un vote pondéré citées ci-dessus vous semblent-elles à la fois nécessaires et suffisantes pour atteindre le but donné ? Si non, qu'ajouteriez-vous ou qu'enleveriez-vous ?**
3. **Pourquoi supposez-vous que les trois principes de base donnés ci-dessus ont la même pondération ? Comment voyez-vous en particulier l'"égalité souveraine des nations" ?**

4. ***Si vous estimez que les trois facteurs dans la formule recommandée ne devraient pas avoir le même coefficient, est-ce qu'une réévaluation périodique des coefficients répondrait à votre préoccupation ?***
5. ***Faudrait-il considérer d'autres facteurs mesurables ? Si oui, lesquels recommanderiez-vous ?***

2. **Doter l'AG d'une capacité limitée d'adopter des résolutions contraignantes, plutôt que de la limiter à un rôle de recommandations. (p. 28-34)**

Le rôle de l'AG serait limité à des sujets d'importance mondiale ou internationale. L'adoption de résolutions pertinentes requerrait son approbation par des pays avec une puissance de vote totale d'au moins les deux-tiers de ceux présents et votants et avec une population combinée d'au moins la moitié des pays présents et votants. Pour certains sujets, (p. ex., autoriser les opérations de maintien de la paix), des super-majorités plus élevées pourraient être requises.

QUESTIONS :

1. ***Pourquoi la capacité de passer des résolutions contraignantes est-elle importante ? Comment cela affecterait-il la souveraineté nationale ?***
2. ***Une résolution peut-elle être réellement "contraignante" si l'ONU ne dispose pas de moyens coercitifs d'application ?***
3. ***Bien qu'une application des recommandations de ce chapitre puisse avoir comme résultat de considérablement augmenter les quotes-parts de presque tous les membres de l'ONU, il y aurait aussi des avantages économiques considérables. Quels pourraient être ces avantages ?***
4. ***Quels sont les autres avantages dont les États Membres et le monde en général pourraient bénéficier grâce aux changements proposés ?***
5. ***Comment est-ce que les États Membres, chacun avec ses intérêts propres et sa vision à court terme, pourraient être persuadés de soutenir les changements proposés ? (Ceci sera discuté plus avant dans le Module 15).***

Module 3 : Une Assemblée parlementaire mondiale (p. 40-70)

Pourquoi est-ce important ? (p. 40)

Les premiers mots de la Charte de l'ONU sont "Nous, peuples des Nations Unies", mais le rôle des peuples n'est mentionné nulle part ailleurs dans la Charte, à l'opposé de celui des gouvernements. La vision conventionnelle selon laquelle les peuples sont représentés par leurs gouvernements respectifs n'est souvent pas exacte. En pratique, le "déficit démocratique" est profond.

Principaux enjeux (p. 40-42, 61-63)

Il manque à l'ONU actuelle un véritable organe législatif. L'Assemblée générale peut être considérée comme une proto-législature. Elle possède des capacités délibératives et consultatives mais elle ne peut promulguer de législation contraignante. Elle représente les *États-nations*, plutôt que les *peuples*. Si l'AG devenait une chambre d'un organe bicaméral dont la seconde chambre était une Assemblée parlementaire mondiale représentant les peuples -- comme le Sénat américain et la Chambre des Représentants respectivement -- une telle institution permettrait aux NU de donner une voix à ceux dont les vies sont impactées par ses décisions. Une APM, comme le disait Boutros Boutros-Ghali, *"renforcerait nos institutions de gouvernance mondiale avec une légitimité, une transparence et une responsabilité sans précédent."*

Avec une APM et d'autres réformes mises en oeuvre, nous pourrions nous attendre à un monde dans lequel des peuples de différentes nations seraient plus enclins à s'écouter et à apprendre les uns des autres, dans lequel les États seraient moins disposés aux conflits violents, et dans lequel une ONU revitalisée serait mieux à même de se consacrer aux besoins des habitants de toute la planète.

DÉFIS À SURMONTER:

- Le grand nombre d'États Membres dont les représentants devraient être élus.
- La distribution extrêmement inégale de leurs populations et capacités économiques.

- Le nombre très important d'électeurs qui seraient représentés par chaque parlementaire.
- La diversité des langues et des cultures.
- L'importante variation parmi les membres en ce qui concerne leur expérience passée et leurs pratiques présentes de gouvernance démocratique.

Obtenir un accord au sein de l'ONU qu'une APM soit nécessaire est peu probable, à moins d'une pression constante et importante de la société civile et des gouvernements des États Membres progressistes. Ces pays, à leur tour, devraient prendre l'initiative pour promouvoir l'idée d'une APM au sein de l'AG, dont l'assentiment à la majorité des 2/3 est essentiel.

(Notons que l'accord du Conseil de sécurité ne serait pas nécessaire – p. 42)

QUESTIONS :

1. ***Les critiques concernant le déficit démocratique du système onusien sont-elles justifiées? Quelles sont les raisons de votre opinion, pour ou contre? Si selon vous elles sont justifiées, pensez-vous qu'une APM pourrait résoudre ce déficit de manière efficace ?***
2. ***Une APM pourrait-elle donner aux minorités, y compris aux peuples autochtones, une voix à l'ONU ? Si oui, comment ?***
3. ***Quel effet une APM aurait-elle sur la transparence, l'efficacité, et la légitimité du système de l'ONU ?***
4. ***Quels sont les problèmes qui pourraient bloquer ou empêcher la création d'une APM ? La création d'une APM serait-elle une menace pour la souveraineté nationale ?***
5. ***Si une adhésion universelle est envisagée, quelle serait l'influence des États non-démocratiques ? Devrions-nous restreindre la participation à des délégués des pays démocratiques ? Quels sont les arguments pour ou contre ?***
6. ***Combien de temps faudrait-il pour persuader une majorité des 2/3 dans l'AG qu'une APM serait bénéfique ? Quelles actions pourraient être entreprises par les organisations de la société civile et les États Membres progressistes pour faire avancer cette idée ?***

Solutions possibles (p. 42-65)

Le livre suggère l'approche évolutive suivante :

Étape 1 (p. 42-54): Un corps consultatif de parlementaires (Membres de l'Assemblée Parlementaire, MAP) choisis par les gouvernements nationaux

Un tel organe serait politiquement opportun, une solution à court terme biaisée en faveur des États peu peuplés et des grands pays donateurs. Le nombre de sièges pour chaque pays serait déterminé par la population, les cotisations des membres (en proportion au RNB) et le principe de "l'égalité souveraine des nations". Les membres de l'ONU disposant de plus d'un siège répartiraient probablement leurs sièges en fonction de la distribution selon les sièges des partis politiques dans leurs propres parlements. L'APM à ce stade n'aurait que des pouvoirs consultatifs.

Étape 2 (p. 54-64): Un organe élu populairement avec compétence législative croissante

Nous proposons un système de "proportionalité dégressive" pour déterminer le nombre de sièges par pays. Dans un tel système, le nombre d'électeurs par législateur augmente au fur et à mesure que la population augmente.

Étape 3 (p. 65): un système maximalement démocratique (une-personne-une-voix), dans lequel les frontières des pays sont souvent ignorées et le nombre d'électeurs par MAP est plus ou moins égal partout

Le monde serait divisé en circonscriptions électorales, comprenant entre quatre et dix sièges à pourvoir par circonscription, selon un système de représentation proportionnelle à déterminer. Certaines de ces circonscriptions consisteraient de parties de certains pays, d'autres engloberaient un pays entier, et d'autres encore rassembleraient plusieurs petits pays voisins.

QUESTIONS :

- 1. Si vous mettez en doute la désirabilité et la faisabilité de l'approche évolutive de ce livre pour créer une APM, avec trois étapes de développement, quelle alternative suggèreriez-vous et pourquoi estimez-vous qu'elle serait préférable ?*

2. **Étape 1: Dans quelle mesure pensez-vous qu'une représentation par des membres de parlements nationaux, ou par des individus nommés par des gouvernements nationaux, serait désirable?**
3. **Étape 1: Quelles prérogatives devraient être accordées à l'APM lors de l'étape initiale de son existence ? Devrait-elle être autorisée à promulguer des lois contraignantes ? Ou ne devrait-elle que jouer un rôle consultatif ? Justifiez votre choix dans chaque cas.**
4. **Étape 2: Pourquoi acceptez/n'acceptez vous pas l'idée de "proportionnalité dégressive" (p. 55-59) ? Pourquoi acceptez/n'acceptez vous pas l'idée de "représentation proportionnelle" (p. 59, 61-62) pour les partis politiques au sein des délégations de pays avec plus d'un seul siège ?**
5. **Étape 2: Que serait-il nécessaire de faire pour renforcer les qualités démocratiques de l'APM jusqu'à ce qu'elle puisse, avec l'AG, rédiger et promulguer des législations contraignantes ?**
6. **Étape 3: Pensez-vous que le but proposé de circonscriptions multi-sièges soit un but désirable et qu'il puisse être atteint?**

Module 4 : Réforme du Conseil de sécurité (p. 71-103)

Pourquoi est-ce important ? (p. 71-72)

Le Conseil de sécurité (CS) est l'agence onusienne sous le projecteur constant de l'opinion. Comparée à l'AG, ses décisions sont, en principe, juridiquement contraignantes. Mais l'absence de mécanisme permanent contraignant fait que les décisions du Conseil sont souvent bafouées. Ceci affecte la réputation du système en entier. De plus, les avantages injustes des P-5 - les membres permanents du Conseil et le pouvoir du veto - représentent deux poids deux mesures et créent un ressentiment généralisé parmi les autres membres. Le Conseil a néanmoins permis d'éviter une Troisième Guerre Mondiale et à enrayer ou prévenir de nombreux conflits régionaux. Il pourrait être un organe important pour garantir la paix s'il était transformé de manière adéquate.

Principaux enjeux (p.73-81)

Une représentativité et une légitimité déclinantes

- Le CS consistait originellement d'onze pays -- cinq membres permanents (le P-5 : la Chine, la France, l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis) plus six membres élus pour un mandat de deux ans, non-renouvelable. Le CS représentait ainsi plus d'un cinquième des 51 membres originels, et trois cinquièmes de leur population totale. Au fur et à mesure que de nouveaux membres rejoignaient les Nations Unies, la représentativité des membres du CS déclina précipitamment.
 - La proportion du P-5 dans la population totale de l'ONU, des membres de l'ONU et du monde en général, a décliné substantiellement (de 63% à 28% et de 39% à 28% respectivement), sans diminution proportionnelle du pouvoir institutionnel du P-5.
 - Aujourd'hui, le CS consiste des membres du P-5 plus 10 membres additionnels non permanents. Ces 15 membres représentent moins de 8% du total des membres.
- Les membres non-permanents du CS sont sélectionnés en tenant compte d'une "répartition géographique équitable." Mais, quelle que

soit leur origine géographique, ils sont fondamentalement guidés par la perception de leur propre intérêt *national*.

- Le processus de sélection est hautement politisé, et le mérite n'est pas le premier critère.
- Les votes de très petits pays siégeant de manière non-permanente (p. ex. Malte) comptent autant que ceux de géants démographiques (p. ex., l'Inde), sans relation aucune avec leur poids dans le monde en général.

Problèmes du droit de veto du P-5:

- Le statut spécial du P-5 représente une rebuffade des réalités contemporaines du pouvoir. L'Allemagne et le Japon ont surpassé la France, le Royaume-Uni et la Russie en puissance économique, et on s'attend à ce que l'Inde et le Brésil fasse bientôt de même.
- Le droit de veto accordé aux membres du P-5 les immunise de fait contre toute censure de l'ONU pour des actes préjudiciables envers d'autres membres de la communauté mondiale ou pour des actes répréhensibles à l'intérieur de leurs frontières. Ce double standard diminue la légitimité morale de l'ONU et est de plus en plus remis en question par les pays non-membres du P-5.

Faiblesses d'autres propositions de réformes

Le CS a fait l'objet de plus de recommandations de réforme que n'importe quelle autre entité onusienne. Malgré cela, ces dizaines de propositions ne répondent pas aux faiblesses fondamentales du CS. Elles se focalisent à courte vue sur 1) combien de nouveaux sièges devraient être rajoutés, 2) est-ce que d'autres pays méritent des sièges permanents, et, 3) si oui, avec quel niveau de pouvoir de veto le cas échéant. Elles ne critiquent pas la division anachronique régionale du monde en ce qui concerne la sélection des membres non-permanents, et elles ne proposent pas d'abolir le veto.

QUESTIONS :

1. *Un Conseil de sécurité avec moins de 15 sièges serait-il plus efficace qu'un Conseil de sécurité avec 15 ou plus de sièges ?*
2. *Un CS qui bénéficierait d'une représentation maximale est-il un objectif souhaitable ?*
3. *Voyez-vous des arguments valables qui justifieraient de garder les privilèges spéciaux du P-5 ?*

Solutions possibles (p. 81-100)

1. **Un CS universellement représenté avec 12 sièges régionaux, disposant chacun d'un vote pondéré déterminé mathématiquement (p. 81-99)**
 - Les régions devraient avoir une population, une extension territoriale et/ou un degré d'importance économique tel que la légitimité de leur représentation dans le CS ne serait pas sérieusement remise en question.
 - Jusqu'à quatre de ces régions pourrait consister d'un seul grand pays, basée sur la formule proposée (voir ci-dessous).
 - Autant que possible, les autres seraient des assemblages de plusieurs pays plus ou moins similaires, mais non nécessairement contigus. L'ensemble des régions serait créé pour maximiser l'homogénéité régionale interne par rapport à la culture, la religion, les langues, les intérêts économiques et les expériences historiques partagées. Chaque région multinationale nommerait une liste de 2-5 candidats, et les représentants au CS seraient élus de cette liste par l'AG.
 - Chaque région déciderait de ses propres procédures décisionnelles selon lesquelles ses représentants seraient guidés.
 - Bien que l'AG puisse spécifier la composition initiale des régions multinationales, les pays individuels auraient ensuite le droit de se transférer d'une région à une autre. Les pays pourraient également faire partie de deux régions, avec leur vote divisé de manière égale entre les deux, de telle sorte que leur contribution globale aux décisions du CS soit la même que s'il n'était que dans une seule région.
 - Les voix régionales pondérées seraient calculées grâce à une formule basée sur la population, les quotes-parts effectivement réglées et une constante (8,33%) signifiant que la perspective mondiale de chacune des 12 régions est également digne de respect.

Le livre note (p. 87) que, basé sur les circonstances mondiales présentes, trois pays se qualifieraient comme des régions à État unitaire: les États-Unis, la Chine et l'Inde. Il démontre également (Table 4.1) que la formule donne des résultats de votes pondérés qui reflète raisonnablement les disparités actuelles de puissance et de capacité d'une région à une autre. De plus, la formule produit un équilibre raisonnable entre le Nord planétaire (cinq régions avec un poids combiné de 45,3%) et le Sud planétaire (sept régions avec un poids combiné de 54,7%).

QUESTIONS :

- 1. Les propositions du livre ont-elles un sens ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi pas ? Quelles pourraient être les oppositions ?**
- 2. Revoyez les pages 87-91, discutant l'impact sur chaque région du système proposé de votes pondérés à l'échelle régionale. Quelles régions verraient cette proposition d'un bon oeil ? Lesquelles auraient plus tendance à s'y opposer ?**
- 3. Quels sont les mérites si l'on permet à des nations individuelles de devenir membre de deux régions (p. ex., le R.-U. faisant partie à la fois de l'Europe et de la Ligue de Westminster) ?**
- 4. Quelles mesures seraient nécessaires pour que les propositions du livre soient acceptées et appliquées ?**

- 2. L'élimination du veto: Le droit de veto anachronique, moralement indéfendable, devrait être aboli. Bien qu'une majorité écrasante des États Membres soutiendraient une telle réforme, les membres du P-5 y résisteraient. Nous suggérons des scénarios possibles pour la mettre en place, soit d'un seul coup décisif soit en différentes étapes.**
 - Des votes pondérés pour le P-5 dans une AG réformée et avec plus de pouvoir pourraient être un compromis acceptable pour la perte du droit de veto dans le CS.**
 - Les votes pondérés autant dans l'AG que dans le CS augmenteraient la légitimité des décisions de l'ONU, contribuant ainsi à la promotion d'un ordre mondial plus juste, ordonné et légitime.**
 - Pendant une période de transition, on pourrait progressivement augmenter le nombre de membres du P-5 dont les votes contraires seraient requis pour bloquer une résolution du CS, tout en réduisant la gamme des sujets auxquels le veto pourrait s'appliquer.**

QUESTIONS :

- 1. Quels sont les arguments des P-5 et d'autres pays en défense du droit de veto ?**
- 2. Pensez-vous qu'il soit possible ou non d'éliminer le veto ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi pas ?**

Module 5 : De l'ECOSOC au CESE (p. 104-121)

Pourquoi est-ce important ? (p. 104-105)

Le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'une des agences principales définies par la Charte de l'ONU. Bien que l'on puisse supposer qu'elle jouerait un rôle majeur dans l'amélioration de la condition humaine, surtout dans le Sud planétaire, elle n'est pas efficace et ses succès sont modestes. Une grande partie de son mandat nominal a été repris par l'AG à laquelle elle est fonctionnellement subordonnée. On pourrait dire que le rôle principal de l'ECOSOC d'aujourd'hui est d'être la porte d'entrée des ONGs internationales (ONGIs) qui cherchent à être accréditées au système des NU.

Lorsque l'ONU fut créé après la Deuxième Guerre Mondiale, la paix était l'impératif premier et les problèmes environnementaux n'étaient pas encore importants. Aujourd'hui, les changements climatiques, la désertification, la déforestation, et l'extinction des espèces sont des préoccupations majeures. Les conditions économiques et sociales de notre planète sont très affectées par d'importants changements environnementaux.

Un Conseil économique, social et environnemental reconstitué (CESE) pourrait devenir un agent important de changements créatifs.

Principaux enjeux (p. 105-111)

Faiblesses fonctionnelles:

- Le travail de l'ECOSOC est en général effectué par un ensemble compliqué mais confus de comités, panels, groupes de travail etc., dont les fonctions qui se recoupent ne correspondent pas bien aux problèmes mondiaux contemporains.
- L'environnement n'est pas considéré comme faisant part du mandat de l'ECOSOC, et aucune partie de l'ECOSOC ne se préoccupe directement de ces problèmes.
- La coordination entre l'ECOSOC et les nombreuses autres agences spécialisées de l'ONU travaillant sur les mêmes sujets est au mieux ténue.
- Plusieurs des fonctions de l'ECOSOC mandatées par la Charte sont traitées en profondeur par l'AG. L'ECOSOC fonctionne de plus en plus dans l'ombre de l'AG, et a surtout pris l'habitude de jouer le rôle de

courroie de transmission de l'information plutôt que d'un initiateur ou d'un coordinateur proactif d'actions significatives.

- **L'ECOSOC est souvent contourné par les grandes puissances qui préfèrent généralement travailler avec les institutions de Bretton Woods (la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, etc.), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et les G-6, G-7, G-8 et G-20 (dans cette ordre de création) sur des sujets d'importance.**
- **Le fait que l'ECOSOC ne siège en session plénière que pour deux brèves périodes par an pour un total de 40 jours réduit son efficacité.**

Une représentativité et une légitimité douteuses:

Malgré son peu d'importance par rapport au CS et à l'AG, l'ECOSOC est la seule agence onusienne qui ait fait l'objet de deux réformes de la Charte, ostensiblement pour le rendre plus représentatif. La première (en 1966) augmenta le nombre de ses membres de 18 à 27 et la seconde (en 1972) à 54. Comme pour le CS, ses membres sont répartis parmi cinq caucus régionaux, avec de 6 à 14 membres par région, basé sur le nombre de pays plutôt que la population ou la puissance sur la scène mondiale. La tendance des adhésions au cours du temps est étrange et biaisée en faveur des petits États. Comme pour d'autres organes de l'ONU, les États Membres individuels privilégient leurs propres intérêts par rapport à ceux de leur région, sans compter ceux du monde dans son ensemble.

Solutions possibles (p. 111-119)

1. Un ECOSOC/CESE universellement représentatif

- **Tout comme avec le CS, les régions devraient avoir une population, une étendue territoriale et un degré d'importance économique tels que la légitimité de leurs représentation dans l'ECOSOC /CESE ne sera pas sérieusement mise en cause. Nous suggérons douze régions.**
- **Les soixante sièges (à peu près) seraient répartis régionalement selon une formule mathématique.**
- **Certains États Membres relativement importants – basés sur une formule de pondération, prenant en considération la population et les contributions au budget de l'ONU -- auraient individuellement des sièges avec des votes pondérés.**
- **Les sièges restants de chaque région seraient alloués par une méthode similaire à celle recommandée pour les régions multi-nationales du Conseil de sécurité, avec une liste de candidats**

présentée par la région et des élections par l'AG; ces sièges auraient des votes égaux.

- L'allocation régionale des sièges et la détermination des pondérations de votes seraient périodiquement réajustées en considérant les changements de population, les quotes-parts des membres (basées sur le RNB) et la carte politique.

2. Problèmes fonctionnels

- Pour minimiser les redondances systémiques, un CESE réformé devrait avoir une responsabilité accrue dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, et de nouvelles lignes d'autorités entre l'AG et lui (ainsi qu'avec l'APM si cet organe devait voir le jour) devraient être établies.
- L'ECOSOC/CESE siègerait beaucoup plus longtemps qu'à présent.
- Chaque caucus régional formulerait ses propres règles de procédure et les lignes directrices pour guider les représentants régionaux.
- Des assemblées régionales organisées pour discuter des problèmes d'importance mondiale auraient le mérite de faciliter la discussion de problèmes essentiellement régionaux et devraient donc promouvoir une intégration régionale.

QUESTIONS :

1. *Pourquoi un ECOSOC maximalement représentatif et une représentation régionale pondérée sont-ils des buts souhaitables ?*
2. *Les pays riches tendent à l'heure actuelle à prendre l'ECOSOC à revers à cause de ses nombreuses faiblesses, y compris son système de vote irréaliste d'un pays-une voix (p. 107). Ils travaillent plutôt à travers les institutions de Bretton Woods, l'OCDE, le G-20, etc. L'influence mondiale de ces organisations externes a régulièrement augmenté - malgré les critiques à propos de leur manque de transparence, des contributions insuffisantes du Sud planétaire, et de leur liste restreinte de membres - sapant ainsi l'autorité de l'ONU. Quelle est votre opinion des institutions de Bretton Woods, de l'OCDE, et du G-20 ? Le CESE proposé lui permettrait-il de renouer avec une influence mondiale sur les affaires économiques ? Pourquoi ou pourquoi pas ?*
3. *Quelles prérogatives devrait avoir le CESE par rapport à l'AG ? Pourquoi ?*
4. *Nos suggestions pour choisir des représentants au CESE et allouer des pondérations de votes sont effectivement compliquées. Auriez-vous d'autres idées de simplification du système qui résulteraient en une*

distribution raisonnablement juste et fonctionnelle du pouvoir ? Si oui, lesquelles ?

- 5. (p.117) : Nous pensons que le système proposé contribuerait à une intégration plus importante régionale et mondiale, augmenterait grandement la transparence, améliorerait la capacité des pays faibles à résister collectivement aux pressions politiques inacceptables des grandes puissances, et présente des arguments fondés en faveur d'une plus grande équité mondiale. Pensez-vous que ce sont des objectifs importants ? Pensez-vous que le système proposé mènerait à ces résultats ?***

Module 6 : Un système crédible de protection des droits humains (p. 122-142)

Pourquoi est-ce important ? (p. 122-124)

Les révolutions américaine et française de la fin du 18^{ème} siècle lancèrent un processus inexorable d'expansion des droits humains. La promotion des droits de l'Homme était parmi les préoccupations originales de la Charte de l'ONU ; et depuis sa création, l'ONU a fait d'énormes progrès dans la cause de l'avancement des droits humains. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée à l'unanimité en 1948, est l'un des grands documents de notre civilisation, créant une aspiration à un monde meilleur, et elle fut un précédent pour l'adoption de nombreux autres traités et accords de protection des droits de l'homme. Le Tribunal Pénal International et divers tribunaux *ad hoc* ont été créés pour juger ceux accusés de génocide, nettoyage ethnique, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Des commissions et médiateurs (ombudsman) de droits de l'homme et des médias virent le jour dans de nombreux pays. Et une foule d'ONGs de droits de l'homme ont été créés, dont plusieurs ont obtenu un statut consultatif avec l'ONU. Il est donc possible désormais de parler de l'existence d'un système mondial complexe de protection des droits humains.

Toutefois, ce "système" est rudimentaire et mal en point. Le bilan de l'ONU en ce qui concerne les violations flagrantes de droits de l'homme est très insuffisant. Des réformes importantes sont nécessaires. Un système amélioré et dynamisé est une exigence fondamentale pour l'avenir de notre civilisation.

Principaux enjeux (p. 124-129)

1. Bien que les "droits de l'homme" soient largement perçus comme étant universels et indivisibles, les conceptions de ce qui est considéré comme étant les "droits de l'homme" varient énormément. Cela est démontré par deux pactes (voir p. 124). Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été surtout promu par les démocraties occidentales et est axé sur les droits individuels. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été promu par le bloc soviétique et la plupart des États anciennement colonisés en Asie,

Afrique et les régions Caraïbes et Pacifique et se concentre sur les comportements étatiques non-mesurables.

- 2. La prolifération de la bureaucratie des droits de l'homme a pour résultat de nombreuses inefficacités et d'énormes gaspillages tout en échouant à prévenir des génocides comme celui du Rwanda et des violations majeures par des gouvernements.**
- 3. Les nominations motivées politiquement ont résulté en une application incohérente des normes et un degré important de politisation et d'arbitraire dans les processus de décision. L'hypocrisie est très courante.**
- 4. Le contrôle des droits humains par les pays individuels n'est ni uniforme, ni complet ni systématique. Des rapports périodiques, initiés en 2006, ont été excessivement indulgents, chantant les louanges d'États lorsque cela n'était pas mérité.**
- 5. Les États essaient de devenir membres du Conseil des droits de l'homme non pas pour renforcer les droits de l'homme, mais pour se prémunir des critiques elles-mêmes.**

Solutions possibles (p. 130-137)

Les décisions concernant les droits humains devraient être basées sur des principes établis et non sur des considérations politiques égoïstes. L'influence morale devrait venir de la conformité des arguments à l'esprit et à la lettre du droit et du fait que ces arguments appellent à notre humanité commune. Voici nos recommandations :

- 1. Un Conseil des droits de l'homme renforcé qui pourrait :**
 - a. élever le CDH de sa position actuelle subordonnée à l'AG à celle d'un organe principal de l'ONU ;**
 - b. élire les membres du CDH en tant qu'individus sur la base de leurs qualifications (*intégrité personnelle, expertise dans le droit des droits de l'homme, et expérience avec ce type de problèmes*) ;**
 - c. s'assurer que la perspective de toutes les grandes régions et des traditions spirituelles soient représentées ;**
 - d. exiger un meilleur équilibre homme-femme dans les membres du CDH (*puisque les abus contre les femmes sont, vraisemblablement, les abus les plus communs, la perspective des femmes semble particulièrement importante*) ;**
 - e. donner une voix aux peuples autochtones ;**
 - f. garantir l'immunité et le cas échéant l'asile politique pour les délégués pour les actes qu'ils commettraient dans le cadre de leurs fonctions officielles.**

2. **Le nombre des membres du CDH devrait être assez important pour s’assurer d’une représentativité de tous les principaux pays et acteurs régionaux, mais suffisamment modeste pour être efficace. Le livre recommande 36 sièges, choisis comme suit :**
 - 1 homme et 1 femme pour chacune des 12 régions
 - 1 homme and 1 femme pour représenter les peuples autochtones
 - **Dix sièges pourvus parmi le grand public dans les 9 régions multinationales** (*bien qu’il soit politiquement désirable d’avoir toutes les régions représentées, de grandes différences existent entre les régions en ce qui concerne le respect des droits humains. Ainsi élire une proportion non négligeable des représentants d’une liste de candidats sans conditions géographiques semble être raisonnable.*)
3. **Un rôle plus important pour le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l’homme, avec une allocation de ressources financières et humaines plus importantes.**
4. **Une meilleure surveillance des droits de l’homme.**
5. **Des rapports plus réguliers et détaillés des violations des droits de l’homme par les organisations régionales, les pays et les ONGs.**
6. **Une utilisation plus importante des systèmes juridiques en place** (*voir le Module 7*) **pour juger les disputes concernant les droits de l’homme.**
7. **Une utilisation plus importante de sanctions décidées par l’ONU contre les transgresseurs les plus importants du droit international des droits de l’homme.**
8. **Dans les situations extrêmes et, en dernier recours, l’application de la force selon le principe de la “responsabilité de protéger” (R2P).** (*La R2P sera détaillée dans le Module 12*).

QUESTIONS :

1. **Certains des pays transgressant les droits de l’homme de la manière la plus flagrante ont été plusieurs fois membres du Conseil des droits de l’homme, se protégeant ainsi de tout sérieux examen. Un Conseil réformé, comme notre livre le suggère, permettrait à tous les pays, indépendamment de leur bilan de protection des droits de l’homme, à être représentés au Conseil (surtout par région). Selon vous, les propositions du livre et les garde-fous mis en place corrigent-elles cette faiblesse systémique ? La participation de certains pays transgresseurs au Conseil améliorerait-elle le bilan de ceux-ci ? Si oui, comment ?**

2. Êtes-vous d'accord avec l'idée que le CDH devrait garantir l'équilibre homme-femme et devrait avoir deux sièges réservés pour les représentants des peuples autochtones ? Est-ce que l'explication des raisons pour avoir dix sièges à élire parmi le grand public vous satisfait ? Est-ce que d'autres populations spécifiques devraient être représentées ?

Module 7 : Un système judiciaire renforcé

(p. 143-164)

Pourquoi est-ce important ? (p. 143-144)

Toute société ordonnée dépend : a) *du droit*, pour définir des normes standards de comportement; b) *de tribunaux*, pour résoudre les disputes juridiques de manière pacifique; et c) d'un système efficace d'*application de la loi*. Nous traitons respectivement du droit et de son application dans les Modules 6 et 12; nous nous concentrons ici sur les tribunaux, en tant que liens encore peu développés entre les deux au plan mondial.

Un commencement modeste (p. 144-159)

Ce n'est qu'en 1907 que la *Cour permanente d'arbitrage* fut établie à La Haye, et qu'un organe judiciaire fut capable de juger des différends juridiques internationaux. Cet organe encore toujours existant n'est cependant pas un vrai tribunal, mais plutôt un groupe d'arbitres disponibles, selon le besoin, pour jouer les médiateurs, ou arbitrer les disputes (la plupart assez mineures) entre deux États. Une *Cour permanente de justice internationale* a aussi été établie à La Haye en 1921, mais elle ne bénéficiait ni de compétence obligatoire ni de capacité d'application de ses jugements, et, indéniablement, elle n'a jamais réussi à empêcher une guerre ou à établir les bases d'une paix durable entre des États rivaux. Son successeur, la *Cour internationale de justice (CIJ)*, établie en 1945 en tant qu'organisation clé du système des Nations Unies, souffre des mêmes faiblesses. Néanmoins, la liste de ses membres est quasiment universelle puisque devenir membre de l'ONU fait qu'un pays le devienne également, *ipso facto*, de la CIJ. La CIJ est notablement connue pour inclure des juges des principales aires culturelles et systèmes judiciaires mondiaux et également, récemment, plusieurs juges femmes. En plus de rendre des verdicts théoriquement contraignants, mais souvent bafoués, dans des affaires "contentieuses", la CIJ peut rendre des "avis consultatifs". Ces derniers ont un poids moral considérable, bien que non nécessairement contraignants.

En plus de la CIJ, la période après la guerre fut témoin de la naissance d'autres institutions judiciaires internationales. La création en 2002 de la *Cour pénale internationale* fut d'importance singulière. Ses statuts ont été ratifiés par 124 pays (en 2016). Avec son siège à La Haye et indépendant

de l'ONU, la CPI est le premier tribunal permanent capable d'inculper des *individus* pour des actes contraires au droit international, créant ainsi une nouvelle norme mondiale selon laquelle personne, quel que soit son rang, ne devrait être au-dessus des lois. Mais malgré ce changement de cap emblématique, la CPI fonctionne très lentement. Elle n'a émis que 39 chefs d'inculpation, et seul 4 jugements ont été délivrés au jour où nous écrivons. De plus, elle est critiquée pour avoir un double standard évident en se focalisant presque exclusivement sur les crimes commis en Afrique et ignorant les allégations de crimes de dirigeants du Nord planétaire. Ni les États-Unis, ni la Russie, ni la Chine n'en sont membres. C'est pourquoi (en 2016) trois pays africains (y compris l'Afrique du Sud) ont annoncé leur intention de dénoncer leur adhésion au statut de la CPI.

La mondialisation a augmenté le besoin de réguler les activités économiques (et autres) transnationales, et cela a conduit à la création de centaines d'organisations mondiales et régionales spécialisées. La plus importante de celles-ci est l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC) avec 164 États Membres en 2016. Fondée en 1995 – en-dehors du système de l'ONU – elle réunit les pays comptabilisant la grande majorité de la production et du commerce mondial. Le mandat principal de l'OMC, la libéralisation du commerce international, résulte inévitablement en de nombreux différends juridiques. Pour résoudre ces différends, des preuves sont examinées en secret par des “organes d'appels” nommés, et les décisions prises, basées sur les traités pertinents, sont presque universellement suivies malgré l'absence de mécanismes formels d'application des jugements.

Recommandations (p. 159-162)

1. Étendre l'infrastructure juridique mondiale au cours des prochaines décennies. Nous avons besoin :
 - a. de tribunaux pour juger les différends politiques trans-nationaux dans les principales régions et sous-régions du monde.
 - b. de tribunaux spécialisés pour gérer les différends concernant les droits humains, l'environnement, l'économie, etc.
 - c. d'une compétence universelle obligatoire pour la CIJ et un mandat plus étendu en ce qui concerne les infractions pénales.
 - d. d'un accès amélioré aux procédures juridiques internationales par les acteurs non-étatiques (organisations internationales gouvernementales (OIGs) et ONGs internationales).

2. **Faire de la CIJ une Cour d'Appel, limitant son contentieux aux différends qui ne peuvent être résolus au niveau régional ou par le tribunal spécialisé approprié.**
3. **Autant que possible, diviser la CIJ en différentes chambres, lui permettant ainsi d'augmenter son contentieux.**
4. **Établir le principe que les jugements dans les affaires contentieuses soient contraignants et appliqués.**
5. **Utiliser plus fréquemment la CIJ et les tribunaux régionaux pour des opinions consultatives.**
6. **Autant que les circonstances le permettent, codifier le droit mondial, régional et sous-régional.**
7. **Engager plus de femmes dans le système judiciaire.**

QUESTIONS :

1. ***Les recommandations notées ci-dessus ne seront pas sans coûts ni faciles à mettre en oeuvre. Quels sont les principaux obstacles à surmonter pour y arriver ? Comment est-ce que les avantages d'un meilleur système pourraient justifier cet investissement? Quelles recommandations devraient avoir la priorité ?***
2. ***Les jugements qui sont "légaux" ne sont pas nécessairement justes (voir la p. 159). Comment y remédier ?***
3. ***Le livre cite des critiques de la CPI actuel (p. 152). Ces critiques sont-elles justifiées ? Si oui, la mise en oeuvre des recommandations de l'auteur résoudrait-elle le problème ? Si non, quels autres changements systémiques recommanderiez-vous ?***

Module 8 : Coordination des agences spécialisées, des commissions et des fonds spéciaux de l'ONU (p. 165-180)

Pourquoi est-ce important ? (p. 165-166)

La gamme des activités au sein du système onusien s'est énormément étendue au-delà du projet initial sur la paix et la sécurité. Un grand nombre d'activités sont désormais organisées par une constellation d'agences mondiales spécialisées et largement autonomes. *(Par exemple, les gens volent plus sûrement aujourd'hui grâce à l'Organisation internationale de l'aviation civile ; l'Agence internationale de l'énergie atomique contrôle l'énergie nucléaire et surveille les programmes des armements nucléaires; etc..)* L'expansion et la dispersion géographique croissante de ces agences s'est faite de manière *ad hoc*, sans suivre de plan prédéterminé et sans explication pourquoi certaines activités sont sous la direction d'organes principaux des NU tandis que d'autres sont essentiellement des agences spécialisées autonomes. Néanmoins, plusieurs de ces agences sont les mieux considérées au sein du système onusien et obtiennent d'excellent résultats.

Principaux enjeux (p. 166-169)

Bien que ces organisations soient souvent efficaces, leur développement prolifique et géographiquement divers a résulté en d'importantes redondances et lacunes, en un manque de coordination des activités des agences, un financement insuffisant et imprévisible, et en des priorités biaisées *(puisque beaucoup de ces agences sont financées par les États Membres, des fondations ou d'autres sources privées)*. D'autres problèmes existent, tels que les chaînes de responsabilités et de contrôle, une transparence et une reddition de compte insuffisantes, la prévalence de l'hypocrisie politique et de double standard, et des systèmes décisionnels peu réalistes.

Solutions possibles (p. 169-178)

- **La consolidation des organisations ayant des mandats proches** (*exemples à la p. 170*) ;
- **Le transfert de certaines activités aux organisations principales de l'ONU** (*exemples à la p. 170-171*) ;
- **Une distribution plus rationnelle des sièges pour une plus grande efficacité et coordination** (*p. 172; le livre suggère New York, Genève, Washington, D.C. (les institutions de Bretton Woods), et La Haye (CIJ/ CPI)*) ;
- **Des Bureaux régionaux pour une meilleure coordination entre diverses agences** (*quelques suggestions sont Nairobi pour l'Afrique au Sud du Sahara, le Caire pour la Ligue Arabe, Beijing pour la Chine, Tokyo pour l'Asie de l'Est, Genève pour l'Europe, New Delhi pour l'Inde, Moscou pour la Russie et certains de ses voisins, Bangkok pour l'Asie du Sud-Est, Téhéran pour l'Asie occidentale, Vancouver pour la Ligue de Westminster, et Montevideo – parmi d'autres possibilités – pour l'Amérique latine et les Caraïbes*) ;
- **Une planification centrale plus efficace, avec plus de transparence et de responsabilité, et des canaux de communication plus ouverts et efficaces entre les agences du système et avec les ONGs travaillant sur les mêmes thèmes ;**
- **Une meilleure coordination avec et entre les centres régionaux et nationaux, et entre les organisations onusiennes et divers ministères des pays dans lesquelles elles travaillent ;**
- **Un système de vote pondéré approprié au sein des agences. Tandis que la formule optimale pour chaque organisation variera selon les fonctions de chacune d'entre elles, les décisions de chaque organisation seront plus respectées si on y arrive à travers une formule de vote qui soit pondéré de manière réaliste ;**
 - **Un équilibre optimal entre les préoccupations des *parties prenantes* (les peuples) et les *actionnaires* (les pays qui financent et/ou contrôlent diverses activités).** (*Par exemple, la formule – p. 178 – pour les votes pondérés dans l'Organisation mondiale pour l'agriculture devraient inclure des facteurs pour la population [consommateurs], le nombre de personnes employées dans le secteur agricole [producteurs], la valeur de la production agricole, et – eu égard à la pratique traditionnelle de l'ONU – l'existence en tant qu'État souverain*) ;
 - **Les formules devraient donner des résultats qui soient nuancés et flexibles** (et qui s'ajustent avec le temps si nécessaire).

QUESTIONS :

- 1. Le livre recommande que les sièges de la multitude d'organisations onusiennes et semi-onusiennes soient centralisés à New York, Genève, Washington et La Haye, pour une plus grande efficacité et une meilleure coordination. Pourtant l'auteur remarque (p. 166-167 et 171) que la plupart de ces organismes ont leurs sièges aujourd'hui un peu partout dans le monde, et que les pays hôtes voudront protéger ce qu'ils considèrent comme un reflet de leur importance politique. Aucune des grandes villes sièges ne sont dans le Sud planétaire. La logique d'"efficacité et coordination" peut-elle venir à bout de la résistance du Sud ? Ne pourrait-on pas faire d'exceptions (par exemple en mettant le siège du Fonds de la population de l'ONU en Afrique, qui a les plus importants taux de croissance démographique) ?**
- 2. Les formules de votes pondérés mises en avant dans ce livre sont censées être des hypothèses de travail, non des solutions incontestables. Changeriez-vous certaines de ces formules, et pourquoi ?**

Module 9 : Améliorer les ressources humaines

(p. 181-197)

Pourquoi est-ce important ? (p. 181-183)

La qualité des ressources humaines est une clé pour le bon fonctionnement de n'importe quelle bureaucratie. De nombreux défauts du système onusien peuvent être attribués aux carences dans la manière dont son personnel est recruté, placé, utilisé et promu. Le livre propose un ensemble d'idées pratiques qui permettrait l'émergence d'une *fonction publique basée sur le mérite* qui serait globalement considérée comme juste en terme d'équilibre homme-femme et de la distribution géographique des positions à tous les niveaux de fonctions.

Principaux enjeux (p. 183-187)

Depuis sa création, l'ONU souffre de sérieux problèmes de recrutement, promotion et rétention des membres du Secrétariat et des autres employés, et peine à maintenir les niveaux de qualité nécessaires. Comment se débarrasser de personnes incompetentes et corrompues est un véritable problème diplomatique.

- La Charte (Article 101, para. 3) exige des membres du personnel qu'ils démontrent "les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité," et qu'ils "ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation (Article 100)." Pourtant, les nominations sont souvent le résultat de machinations politiques (surtout des puissances du P-5). Les violations des idéaux de l'ONU sont monnaie courante et souvent flagrantes.
- La Charte (Article 101, para. 3) précise l'importance "d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible". Mais presque tous les postes de "services généraux", ainsi que de nombreux postes professionnels, sont exemptés de cette condition. Dans la mesure où l'équilibre régional est pris en compte, les régions considérées sont différentes selon les agences. Les pays développés détiennent plus ou moins la moitié des positions professionnelles bien qu'ils ne comptabilisent qu'un quart de la population mondiale.
- Pour beaucoup d'employés des Nations Unies, vivre confortablement à New York est plus important que de servir les citoyens de la planète.
- Les femmes sont très sous-représentées à tous les niveaux de l'ONU.

La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) vit le jour en 1974 pour établir un système commun pour l'ONU et ses agences affiliées en ce qui concerne le recrutement, les salaires et les conditions de travail des employés professionnels. Toutefois, ce système n'est pas accepté par l'ensemble des organisations. Les institutions de Bretton Woods en sont un parfait exemple : elles ont leurs propres règles, offrent des salaires et des avantages sociaux plus importants que ceux permis selon la juridiction de la CFPI, impactant donc négativement la capacité de l'ONU de garder les meilleurs talents ainsi que le moral de l'organisation.

Solutions possibles (p. 187-194)

Lignes directrices pour les personnels administratifs juniors :

- L'allégeance primaire dans les secrétariats de l'ONU et de ses agences affiliées est ostensiblement envers ces institutions mondiales, ainsi le nombre de positions affiliées à des États Membres individuels ne devrait pas être un souci majeur. Néanmoins, il est important que des personnes de perspectives et d'orientations culturelles diverses soient représentées. Cette diversité tout à fait souhaitable peut être obtenue à travers un système basé sur une représentation par principales régions et sous-régions mondiales.
 - Nous suggérons 9 régions, toutes comparables par la population, l'importance et la taille au niveau mondial, et chacune reconnue pour sa cohérence économique, culturelle et/ou politique.
 - Le pourcentage du personnel sélectionné de chaque région devrait appartenir à une fourchette basée sur la population et une constante de 1/9 du total (11,1%).
 - Pour atteindre la représentation géographique la plus vaste possible, il est suggéré de créer des "sous-régions" de recrutement dans chacune des neuf régions.
- En principe, le "mérite" devrait être défini comme "une intelligence inhérente et le potentiel pour le développement." En pratique, comme dans la plupart des autres bureaucraties, il sera probablement difficile d'atteindre cet idéal subjectif.
- Une Commission de la fonction publique de l'ONU politiquement neutre et dûment mandatée, jouerait un rôle essentiel dans le recrutement. Cela présume un financement plus stable et plus important (*tel que recommandé dans le Chapitre 11*).
- Toutes les nouvelles recrues professionnelles devraient passer une année de formation sous les auspices d'une Académie administrative des Nations Unies (*voir le Chapitre 12*).

- Quatre mois de la formation initiale devraient être passés sur le terrain, en situation stressante, et des alternances périodiques entre les sièges et les positions sur le terrain devraient être l'une des conditions d'embauche et de promotion.
- Pour créer une plus grande égalité homme-femme, des fourchettes de pourcentages sont suggérées (de 45-55% en général, à 35-65% pour les sous-régions et les agences mineures).

Lignes directrices pour les positions les plus élevées :

Le livre recommande que le *mérite* soit le principe déterminant pour les positions les plus élevées (directeurs d'organisations, sous-secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints). Les recommandations suivantes sont endossées :

- Toutes les vacances au niveau de directeur ou plus élevé seraient publiées mondialement, avec des critères spécifiques, rigoureux et explicites.
- L'exactitude des CV serait déterminée par un organe onusien dûment autorisé, et les CV contrôlés seraient mis à disposition de tous les membres de l'AG.
- Aucune position ne serait réservée pour un pays ou une région spécifique, et il n'y aurait aucun ordre prédéterminé de rotation entre les régions.
- Il *pourrait* y avoir une exigence que les titulaires successifs d'un poste spécifique ne devraient pas venir de la même grande région mondiale, et/ou que la position devrait alterner entre les pays développés et ceux en voie de développement.
- Les votes de l'AG pour élire les titulaires de postes élevés devraient être secrets.

QUESTIONS :

1. *Le livre dit (p. 182) que "le Secrétariat de l'ONU et les organisations affiliées ont dû se débattre avec bon nombre de problèmes contribuant à une baisse de morale... [tels que] la difficulté d'affectation du personnel pour les missions extérieures, la corruption, les retombées des allégations d'abus sexuels.., et les pressions constantes de réforme sur diverses agences par ceux qui paient la part du lion des dépenses... .." Comment les propositions du livre pourraient-elles aider à répondre à ces faiblesses ?*
2. *Êtes-vous en faveur des exigences suggérées (p. 189) que le personnel 1) devrait passer à peu près quatre mois de leur formation initiale d'un an dans une agence de terrain éprouvante, et 2) alterner*

***périodiquement entre les sièges et le terrain les années suivantes ?
Pourquoi ou pourquoi pas ?***

- 3. Le livre reconnaît (p. 193-194) que remplir les positions les plus élevées surtout basées sur le mérite présent (et non potentiel) bénéficierait surtout les privilégiés, c.-à-d., les candidats hommes de pays riches. Cela vous préoccupe-t-il ? Auriez-vous d'autres recommandations à faire pour ces plus hautes positions ?***

Module 10 : Mobiliser la société civile : les ONGs et autres acteurs non-étatiques (p. 198-221)

Pourquoi est-ce important ? (p. 198-199)

Selon Kofi Annan: *“Une société civile forte promeut une citoyenneté responsable et permet aux formes démocratiques de gouvernements de fonctionner. Une société civile faible permet les pouvoirs autoritaires, ce qui affaiblit la société.”* La légitimité et l'efficacité des décisions et des politiques sont améliorées lorsqu'elles sont soutenues par des conseils experts et quand les parties prenantes, seules ou en coalitions, estiment que leurs voix comptent. Les bons conseils sont particulièrement importants dans notre monde de plus en plus complexe et interconnecté. Il n'est pas surprenant que le nombre d'organisations non-gouvernementales (ONGs) spécialisées créées pour gérer des problèmes mondiaux urgents (l'environnement, les droits de l'homme, etc.) a explosé ces dernières décennies et est désormais estimé à plus d'un million. De celles-ci, plus de 250 000 avec une mission internationale sont connues sous le nom de ONGs. Plus de 3000 ONGs ont été accréditées auprès de l'ONU via l'ECOSOC. À cela s'ajoute les voix d'intérêts spéciaux (p. ex. les syndicats, les entreprises multinationales (EMNs), les grandes fondations, les médias, les associations professionnelles, les organisations professionnelles, et d'autres composantes de ce que l'on appelle globalement la société civile. Comment amener un minimum d'ordre dans cette cacophonie de voix et de positions concurrentes est le défi principal de ce Module.

Principaux enjeux (p. 199-207)

Bien que généralement positif, la prolifération d'organisations a également des effets négatifs pour le système onusien:

1. **Le flot d'information produit est souvent indigeste, souvent incohérent, redondant ou même parfois inexact.**
2. **Les positions des ONGs sont souvent en opposition les unes par rapport aux autres** (p. ex. “pro-vie” et “pro-choix” en ce qui concerne la contraception et l'avortement).
3. **Des ONGs méritoires du Sud planétaire n'ont pas en général les ressources humaines, financières et professionnelles pour concurrencer en influence les principales ONGs du Nord planétaire; cela saute particulièrement aux yeux durant les principales**

- conférences internationales (sur l'environnement, la population, les droits humains, etc.) et au Forum Social Mondial annuel.
4. **Les ONGs et les organisations des NU qui les soutiennent sont souvent en opposition vis à vis des alliances de grandes EMNs et de gouvernements pro-entreprises (p. ex., comme avec l'opposition à l'OMC, étant donné ses politiques supposément néfastes pour l'environnement et les travailleurs).**
 5. **De nombreuses ONGs sont, pour diverses raisons, peu légitimes, parmi elles, les soit-disantes "ONGOGs" (organisations non-gouvernementales organisées par un gouvernement).**
 6. **Les entreprises et les fondations riches, ne rendant de compte à personne, peuvent utiliser leur pouvoir financier pour faire pencher la balance en faveur de leurs programmes ou de leurs priorités favorites dans le système de l'ONU, suivant leurs propres intérêts.**

Solutions possibles (p. 207-218)

1. **Cinq "conseils de coordination de la société civile" (CCSCs) auto-financés sont proposés, un pour chacun des sujets suivants: les droits de l'homme, l'environnement, le développement, la paix et la sécurité, et la gouvernance démocratique.**
 - **La participation aux élections et aux travaux d'un ou de plusieurs CCSCs serait ouverte à toute ONG à la condition de payer une cotisation modeste, de respecter le code de conduite du Conseil, et de faire une déclaration annuelle d'activités.**
 - **Un manquement aux obligations requises aurait pour conséquence l'expulsion de l'ONG du CCSC en question.**
 - **Les ONGs pourraient s'organiser en coalitions *ad hoc* pour s'occuper de problèmes ou de groupes de problèmes spécifiques (p. ex., les droits des femmes, les droits des peuples autochtones).**
 - **Les rapports et propositions seraient transmis au CCSC approprié, qui, à son tour, les consoliderait, les organiserait et les enverrait, si nécessaire, à l'agence onusienne pertinente (p. ex. le CDH).**
 - **Chaque CCSC serait responsable pour le flux d'information bi-directionnel entre les organes compétents de l'ONU et les organisations de la société civile (OSCs).**
 - **Les opinions et les rapports dissidents pourraient faire partie de la documentation officielle.**
 - **Les agences de l'ONU destinataires évalueraient les rapports des CCSC, agiraient si cela était désirable et possible, et les transmettraient, avec leurs propres recommandations, aux autres agences onusiennes concernées.**

- Les poids des votes de chaque ONG participante dépendraient d'une formule prenant en compte son budget annuel, le nombre de pays dans lesquels elle travaille, et, le cas échéant, son statut d'accréditation (tel que défini par l'ECOSOC/CESE).
 - La proportion de chaque région mondiale dans les membres de chaque CCSC dépendrait d'une formule prenant en compte la population de la région et les poids cumulatifs des ONGs membres. De manière générale, cette mesure devrait augmenter la puissance relative du Sud planétaire.
 - Les ONGs des pays avec un RNB au-dessus de la moyenne mondiale auraient l'obligation d'aider à subventionner la participation des ONGs des pays pauvres, selon une échelle de revenus mobiles.
2. Le secteur privé devrait être de plus en plus inclus dans les plans de développement locaux à travers des "Pactes Mondiaux" (PMs), négociés volontairement entre un ou plusieurs pays hôtes, une ou plusieurs EMNs, et une ou plusieurs agences onusiennes.
- Les PMs seraient *ad hoc*, et seraient très divers en échelle, type et durée de vie.
 - Les PMs auraient l'obligation de respecter des codes de conduites établis, de faire des rapports annuels et d'accepter d'être contrôlés par une agence spécifique.
 - Les entreprises participantes qui ne respecteraient manifestement pas les normes établies pourrait être exclues de la liste d'un PM.

QUESTIONS :

1. *Comment les Nations Unies travaillent-elles avec la société civile aujourd'hui, et comment ces interactions pourraient-elles être améliorées à court terme ?*
2. *Pour l'instant, il n'existe rien qui ressemblerait même de loin aux CCSCs proposés. Pensez-vous qu'un système aussi compliqué puisse fonctionner ? Ses recommandations seraient-elles considérées comme justes ? Seraient-elles sages ? Comment pourrait-on encourager des décisions justes et sages parmi ces conseils ?*
3. *Le système du Pacte Mondial est déjà bien établi et a connu des réussites importantes. Mais ne pourrait-il pas représenter une menace inacceptable des modes de production et de gouvernance locaux ? Si oui, quels changements seraient nécessaires ?*

Module 11 : Le problème du financement (p. 222-246)

Pourquoi est-ce important ? (p. 222-223)

Comment financer au mieux les nombreuses missions du système onusien est une préoccupation permanente depuis la création de l'ONU. Comment partager le fardeau de la manière la plus juste et efficace n'a pas encore été systématiquement adressé. De plus, les niveaux de financement restent bien loin d'être suffisants pour une performance adéquate des nombreuses fonctions de l'ONU. Les différences dans les montants des estimations nationales varient substantiellement d'un budget biennuel à un autre. Déterminer et justifier ces différences polarise l'ONU entre le Nord et le Sud, et crée une atmosphère de méfiance généralisée. De plus, la proportion des arriérés de paiement par rapport au budget régulier a grandement augmenté. Le système a donc trouvé un expédient dans les contributions volontaires, créant ainsi des problèmes potentiels lorsque les agendas des donateurs et de l'ONU divergent. Entretemps, l'ampleur des défis requérant l'attention de l'ONU a augmenté de manière spectaculaire. Un système simple, juste et efficace – qui serait prêt à satisfaire les besoins fiscaux futurs – est requis.

Principaux enjeux (p. 223-238)

Mécanismes financiers: La plus importante de certaines fonctions pour lesquelles l'Assemblée générale exerce une autorité contraignante est l'adoption du budget de l'ONU et la ventilation des dépenses entre les membres. Le Secrétaire général et le Secrétariat ont la responsabilité de sa planification; l'AG a le devoir de discuter, d'émettre des recommandations de changements, et d'adopter le budget. Divers comités et conseils sont impliqués, avec une redondance certaine.

Le budget ordinaire: Le budget ordinaire (sans les fonds de maintien de la paix, les agences affiliées et les projets spéciaux) a toujours été remarquablement modeste. Pour l'exercice biennal 2016-2017, il se monte à seulement \$5,4 milliards. En termes réels, le budget ordinaire a à peine doublé lors d'une période de 36 ans (1971-2007) – un taux de croissance annuel de juste 2%. Néanmoins, en termes réels, le budget pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 3,5% inférieur à celui de l'exercice 2014-2015.

Des formules mathématiques compliquées, surtout basées sur la capacité présumée de paiement, ont été utilisées pour déterminer les quotes-parts pour chaque État Membre. Celles-ci n'ont jamais été appliquées de manière égale et sont modifiées fréquemment. Malgré les énormes disparités des quotes-parts, l'ONU s'accroche à la fiction juridique de l'égalité souveraine des nations et accorde à chaque membre des votes égaux dans l'AG et dans la plupart des agences onusiennes. La faille béante entre l'illusion diplomatique de l'égalité et la reconnaissance politique (discrète) de l'inégalité contribue à une tension permanente entre les grands et les petits, les riches et les pauvres.

Les États-Unis ont toujours payé la part du lion, ce qui est normal étant donné leur RNB, mais la pression du Sénat américain a réduit ce pourcentage (22% aujourd'hui, inférieur à la proportion du RNB américain par rapport au PNB mondial). C'est pour cela que le Japon, les États Membres européens les plus riches, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont dû compenser ce déficit de recettes.

La portion du P-5 du budget global est tombé constamment de son pic initial de 71%, bien que ces cinq pays gardent leurs droits de veto au Conseil de sécurité. Cette rétention du pouvoir est très mal vue dans de nombreux cercles.

Les arriérés de paiement ont été constants pendant l'histoire de l'ONU ; et la proportion des arriérés par rapport au budget total a considérablement augmenté ces dernières décennies. Un État en retard de paiement de plus de deux ans de quotes-parts peut perdre son vote. De nombreux États (y compris les États-Unis) ont à l'occasion juste assez payé leurs cotisations passées pour ne pas perdre leurs droits de vote dans l'AG.

Le budget de maintien de la paix: Le financement des missions de maintien de la paix se fait de manière *ad hoc*. Plusieurs formules ont été inventées, avec encore moins de prévisibilité et de régularité que pour le budget ordinaire. Ces dernières décennies, le budget de maintien de la paix a largement dépassé la croissance du budget ordinaire. Toutefois, le niveau effectif des *dépenses* réelles fluctue grandement; les arriérés sont encore plus élevés que pour le budget ordinaire, et ce en raison des coûts imprévisibles du maintien de la paix. Le fait de ne pas répondre rapidement (comme au Rwanda, Darfour, etc.) a augmenté le stress politique et les souffrances inadmissibles des populations affectées et sont des tâches indélébiles dans le bilan de l'ONU. Le (non-)système actuel est une garantie de délais.

Contributions volontaires: Le volume et les sources de financements volontaires sont absolument imprévisibles. Les contributions proviennent quasi exclusivement des pays riches. Pendant le dernier quart de siècle, les financements volontaires étaient proches de ou même supérieurs au *double* des quotes-parts ! Les objectifs pour lesquels ces financements sont utilisés sont en général décidés par les principaux gouvernements ou organismes donateurs. Iqbal Haji, un haut responsable de l'ONU, note que "cette situation est équivalente à des 'Nation Unies à la carte' ... [permettant] à un groupe de pays ... de financer des activités sous l'égide de l'ONU, qui sont en accord avec leurs priorités nationales."

Solutions possibles (p. 238-243)

Le livre suggère de se débarrasser des budgets séparés que l'AG doit établir aujourd'hui et de ne faire plus qu'un budget consolidé, suivant les lignes directrices suivantes :

1. Déterminer les quotes-parts de tous les pays, riches ou pauvres, à un taux uniforme, bas et abordable, basé sur leurs RNBs respectifs (0,1% du RNB initialement).
2. Les revenus ainsi obtenus devraient plus que suffire pour couvrir tous les coûts des activités présentes du système onusien, non seulement celles financées par les budgets ordinaires et du maintien de la paix, mais aussi pour les agences spécialisées et les activités financées aujourd'hui par les contributions volontaires.
3. Créer un compte séquestre des fonds excédentaires pour permettre à l'ONU de gérer de futures urgences imprévisibles.
4. Accepter les contributions volontaires seulement si elles sont données avec la stipulation que le donateur ne pourra pas déterminer ou indûment influencer l'équipe de direction ou la mission des agences ou des programmes ainsi financés.
5. Inclure les paiements à l'ONU comme l'un de plusieurs éléments dans les formules de votes pondérés.
6. Répondre au non-paiements nationaux avec une réduction automatique proportionnelle du vote pondéré du pays.
7. Facturer des intérêts à des taux clairement spécifiés sur les retards de paiements des pays membres.

QUESTIONS :

1. *Ce livre discute des relations difficiles entre les É.-U. et l'ONU à propos des quotes-parts du premier (pages 225-227, 240). La plupart des*

Américains seraient surpris d'apprendre que les É.-U., en fait, paient un pourcentage plus faible de leurs revenus annuels que n'importe quel autre pays industrialisé. Les critiques mal informées de l'ONU sont très communes aux É.-U. Quelle impression aviez-vous à propos du financement de l'ONU et de la relation de votre pays avec elle avant d'avoir lu ce livre (et ce chapitre en particulier) ? Comment cela a-t-il changé depuis ?

- 2. Que pensez-vous du système budgétaire proposé par l'auteur ? Quels sont ses avantages / désavantages par rapport à la "taxe Tobin" proposée sur les transactions financières spéculatives (voir p. 236-237) ?***
- 3. Le livre (p. 240-242) donne plusieurs arguments possibles mais douteux contre la mise en place du système budgétaire proposé : le manque d'un système fiscal progressiste, un budget onusien bien plus important qui pourrait mener à un "gouvernement mondial socialiste", des quotes-parts bien plus importantes pour la plupart des pays, des règles contraignantes pour l'acceptation de contributions volontaires, etc. Pouvez-vous trouver d'autres objections possibles ? Comment répondriez-vous à ces critiques ?***

Module 12 : Maintien de la paix, construction de la paix, et désarmement (p. 247-298)

Note de l'éditeur : comme ce Module fait référence à un chapitre long, diversifié et important, les groupes de discussion préféreront probablement en discuter en deux fois.

Pourquoi est-ce important ? (p. 247-248)

La sécurité – “pour préserver les générations futures du fléau de la guerre” – a été la préoccupation principale des Nations Unies depuis le début. Pourtant plus de 50 millions de personnes – surtout des civils – ont péri dans, ou comme résultat direct de guerres civiles ou entre États, depuis la conclusion de la Deuxième Guerre mondiale. Il est donc clair que le bilan de l'ONU en ce qui concerne son but principal est plus que mitigé. Comment maintenir au mieux la paix, et plus récemment, comment *construire* la paix a été la source de débats intenses et parfois acrimonieux à l'ONU. Les QUESTIONS de guerre, de paix et de désarmement demeureront certainement pertinentes dans les prochaines années. De nombreuses réformes pour la sécurité ont été proposées, mais l'existence de deux ensembles de règles, les unes pour le P-5 et les autres pour le reste du monde, semble – faussement – être un obstacle insurmontable. Dans ce Module, nous considérons plusieurs innovations clés avec le potentiel de réduire considérablement l'incapacité fréquente de l'ONU d'agir efficacement quand le besoin s'en ressent. L'une, déjà adoptée (mais devant encore être peaufinée) est le principe de “La Responsabilité de Protéger” (R2P; voir la boîte de texte à la fin de ce Module). D'autres proposées dans ce livre sont un Corps de la paix de l'ONU (CPONU) et un Corps administratif de réserve de l'ONU (CAR).

Principaux enjeux : maintien et construction de la paix (p. 248-268)

Bien qu'il y ait eu sans doute bon nombre de succès importants dans les initiatives de maintien de la paix autorisées par l'ONU, il y eut également de nombreux échecs. Nous nous focalisons principalement sur ces derniers.

1. Bien que l'Article 33 de la Charte cite une vaste gamme de méthodes non-militaires pour répondre aux menaces contre la paix, elles n'ont

pas été souvent utilisées, permettant ainsi aux problèmes de perdurer et de se détériorer en conflits violents.

2. Le nombre de conflits importants dans le monde dépasse de loin la capacité des mécanismes actuels régionaux et onusiens de s'en occuper.
3. La résolution de conflit via l'intervention des organisations régionales est également loin d'être suffisante.
4. L'adoption de résolutions du CS pour autoriser des *opérations de maintien de la paix* (OMP) est souvent entravée par des considérations géopolitiques régionales ou mondiales.
5. Les OMPs autorisées par le CS sont rarement financées de manière adéquate, et les États Membres sont lents dans le déploiement des forces requises pour les missions.
6. Les mandats des missions autorisées sont souvent peu clairs, et les stratégies de sortie du conflit ne sont pas explicites ou n'ont même jamais été formulées.
7. La règle générale de l'ONU qui requiert qu'une OMP soit neutre a permis des atrocités (p. ex., comme à Srebrenica) par l'une ou l'autre partie au conflit.
8. Il y a un net changement dans les pays qui fournissent des personnels militaires (surtout après l'échec des missions dirigées par les Américains en Somalie en 1991-95). Les Casques Bleus proviennent désormais surtout des pays du Sud planétaire, et beaucoup sont mal entraînés et mal équipés.
9. Les activités criminelles (y compris la vente d'armes et de graves crimes sexuels) par les forces de maintien de la paix sont devenues de plus en plus courantes.
10. Les tentatives par quelques pays du Nord planétaire d'établir des brigades d'élites d'intervention rapide en standby pour utilisation par l'ONU n'ont pas reçu le soutien escompté ; et les pays contribuant à cet effort se réservent le droit souverain de se retirer de toutes missions selon leur bon plaisir.
11. Le financement et les autres formes de soutien de la Commission pour la construction de la paix, établie en 2005, sont assez minces.
12. La première mise en oeuvre de la force militaire en Lybie sous l'égide du principe de la R2P alla bien plus loin que le mandat établi par le CS et eut donc des conséquences catastrophiques qui persistent encore.
13. L'échec du CS d'appliquer la doctrine de la R2P dans d'autres lieux que la Lybie a entraîné des accusations de double standard, ternissant encore un peu plus l'image déjà écornée du CS.

L'incapacité ou le manque de volonté fréquent de l'ONU de répondre de manière satisfaisante aux menaces envers la paix a (depuis 1990) eu comme résultat de nombreuses opérations militaires qui n'étaient pas sous le contrôle de l'ONU. Les É.-U. en particulier, ont de plus en plus assumé le rôle de 'gendarme mondial', dépensant des sommes folles pour des incursions militaires dans des pays accusés d'être une menace soit à l'Amérique ou à ses alliés. Sa "guerre mondiale contre le terrorisme" auto-déclarée a mené à la dévastation de l'Afghanistan et de l'Iraq et la mort de centaines de milliers de civils innocents. La méfiance à l'égard des motivations des É.-U. et de ses alliés est profonde et très répandue.

QUESTIONS :

1. *L'Article 33 de la Charte de l'ONU dit que les parties à des différends, internes aux nations ou entre elles, devraient rechercher des solutions par "voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux..." Pourquoi cette admonestation a-t-elle été tellement ignorée ? Comment pourrait-on augmenter la probabilité d'utiliser ces méthodes diplomatiques ?*
2. *Le livre discute des avantages et inconvénients de l'utilisation de sanctions (p. 250-251). Quand, selon vous, des sanctions sont-elles justifiées et sous quelle forme ? Y-a-t-il des mauvaises sanctions comme certaines sont bonnes, et si oui, comment les distinguer ?*

Solutions possibles : maintien et construction de la paix

Un défi persistant est la multiplicité des conflits civils ou régionaux sévissant simultanément (Enjeux #2 et 13 ci-dessus). Un système pour établir des hiérarchies de priorité des interventions de l'ONU est nécessaire. Les réformes nécessaires doivent être autant à court-terme qu'à long terme.

À court terme, l'ONU doit de plus en plus utiliser une diplomatie active, accorder plus de confiance aux organisations régionales en tant qu'intermédiaires promouvant la paix, et appliquer judicieusement des sanctions ciblées lorsque les efforts onusiens et régionaux échouent. Si toutes ces mesures pacifiques échouent elles aussi, alors les puissances

du P-5 doivent s'abstenir de l'utilisation du veto dans des situations de violations extrêmes du droit international (génocide, nettoyage ethnique, crimes de guerre, et crimes contre l'humanité).

Le principe de R2P doit être plus souvent utilisé mais de manière impartiale, et les réserves quant à son application (p. 262) doivent être mises en oeuvre.

Tout en permettant une durée raisonnable pour des arrangements transitionnels (p. 276-277 et 279), deux agences clés sont envisagées: a) un Corps de la paix de l'ONU (CPONU), et b) un Corps administratif de réserve de l'ONU (CAR). Elles sont détaillées ci-dessous.

a) Corps de la Paix (p. 268-276) :

- Une *force d'élite, 100% volontaire* ouverte à tous les hommes et femmes qualifié(e)s (et dont les qualifications seraient bien contrôlées) du monde entier.
- Une *force sous le commandement direct des Nations Unies*, empêchant la possibilité que des nations individuelles retirent leurs troupes.
- Une force permanente suffisamment importante pour pouvoir, *avec un préavis très court*, gérer la plupart des menaces contre la paix les plus prévisibles.
- Une force stationnée dans de nombreuses bases dans des pays amis, divisée en trois commandements régionaux et fonctionnant dans les langues (anglais, français et espagnol) les plus pratiques pour la région en question.
- En plus de l'entraînement de base (y compris en compétences de négociations et en sensibilité culturelle), des entraînements spéciaux (autant utiles pour les activités militaires que pour la future vie des soldats) auraient lieu pendant la période de service au sein du CPONU.
- Les forces seraient équipées légèrement mais correctement, suffisamment pour maintenir l'ordre, mais non pour s'engager dans de grandes opérations offensives.
- Jusqu'à ce que le CPONU ait ses propres capacités, un soutien logistique crucial serait fourni, via un système de leasing, de pays compétents.
- Les personnels du Corps de la paix seraient complètement engagés dans des activités de *construction de la paix* dans les pays hôtes lorsqu'ils ne seraient pas déployés militairement. (*Stratégiquement, la construction de la paix sera un but plus important que le maintien de la paix.*)
- Des durées d'engagement limitées devraient empêcher l'émergence d'une importante "caste" de militaires, et augmenteraient le nombre

total des jeunes gens et des jeunes femmes qui bénéficieraient d'un service dans le Corps de la paix.

- **A réception d'un appel formel d'urgence d'une majorité simple des membres du CS (que cet majorité inclut tous les membres du P-5 ou non), le Secrétaire-Général serait autorisé à initier un déploiement rapide d'une force limitée – jusqu'à disons 10,000 troupes – pour une période qui ne saurait excéder six mois. Cette clause "d'urgence recommandée" permettrait à l'ONU de crédibiliser finalement le principe de la R2P. Maintenir une force du CPONU autorisée par le SG au-delà de la période initiale de déploiement requerrait une autorisation du CS.**

Les coûts pour établir et maintenir le Corps de la paix proposé seraient substantiellement plus élevés que celui de toutes les opérations de maintien de la paix actuelles. Bien que ces coûts puissent sembler exorbitants au départ, ils paraissent minimes si on les compare avec les dépenses militaires mondiales. On devrait également comparer les coûts probables de ce Corps de la paix par rapport aux dépenses bien plus élevées de guerres qu'il préviendrait, en ne tenant pas seulement compte du coût des opérations militaires mais également du coût incalculable des vies perdues, de la propriété détruite et des dégradations massives de l'environnement. De plus, le Corps de la paix produirait de nombreux autres bénéfices via ses fonctions non-militaires. La communauté mondiale doit apprendre à cesser de faire des économies de bout de chandelle dans ses réponses aux menaces latentes de violences.

b) Corps Administratif de Réserve de l'ONU (p. 277-282):

L'expérience nous indique que les problèmes endémiques qui au départ créent le besoin d'une OMP donnée mènent souvent à la reprise des combats ou de menaces pour la paix dès que les forces onusiennes se retirent. La faiblesse de l'infrastructure administrative locale est une cause importante de ces échecs. Un Corps Administratif de Réserve de l'ONU (CAR) compétent pourrait grandement réduire le problème.

Le CAR aurait les caractéristiques suivantes:

- **Son personnel serait principalement composé de volontaires très compétents provenant du Sud planétaire, en général des hommes et des femmes en milieu de carrière.**
- **Le recrutement et la gestion des volontaires se feraient sur la base d'un Memorandum d'accord entre le Secrétariat et les pays d'où proviendraient les volontaires. Les recrutements individuels seraient pour un minimum de 10 ans.**

- Les employés du CAR rempliraient le rôle d'un corps de *réserve* de fonctionnaires spécialement formés, disponible à *brève échéance*, pour remplir les rôles de gestionnaire des tâches administratives nécessaires dans les territoires où les OMPs seraient en cours ou sur le point de finir, et où l'infrastructure administrative s'est effondrée.
- La formation des personnels du CAR aurait lieu dans une *Académie Administrative de l'ONU* pendant plusieurs années, et inclurait une formation standard de base, des cours dans des fonctions administratives précises, et une profonde immersion dans l'histoire, la langue et la culture de régions mondiales spécifiques où on aurait plus probablement besoin d'OMP. Ils obtiendraient également une expertise spécialisée dans des domaines tels que la finance, la gestion du personnel, le droit, l'administration de la police, les eaux usées et la santé publique, les technologies de communications, etc.
- Sur le terrain, les personnels du CAR travailleraient sous la direction de l'OMP locale. Leur but serait de former leurs successeurs, dans le but d'éliminer le plus rapidement possible leur propre fonction.
- On encouragerait les volontaires à suivre régulièrement des formations de rattrapage pour maintenir et améliorer leurs compétences.

QUESTIONS :

1. *Revoyez les suggestions du livre (p. 249-251) sur le besoin d'établir des priorités et de résoudre de manière proactive les nombreux et importants conflits mondiaux faisant rage à travers le monde. Comment serait-il possible de présenter et mettre en place de telles nouvelles politiques ?*
2. *Une force de maintien/construction de la paix composée de volontaires du monde entier pourrait-elle fonctionner ? (Considérez la Légion Étrangère française et d'autres exemples historiques.)*
3. *Peut-on faire confiance à l'ONU elle-même pour fournir un leadership compétent et uniforme pour présenter des solutions globalement légitimes à des conflits locaux où des grandes puissances soutiennent des côtés opposés ?*
4. *Même avec une force totale suggérée de 300 000 troupes, le CPONU ne pourrait empêcher un conflit armé entre deux grandes puissances mondiales. Néanmoins – peut-être à cause de la peur du MAD (“destruction mutuelle assurée”) ou d'autres dommages inévitables de puissants armements “conventionnels” – il n'y a pas eu de guerre entre deux ou plus grandes puissances depuis la confrontation entre Chinois*

et Américains en Corée. Étant donné cela, pensez-vous que cela vaille tout de même la peine de créer un Corps de la paix de l'ONU ?

5. *Les coûts de mise en oeuvre et de maintenance d'un Corps de la paix seraient substantiels, bien plus importants que les budgets de maintien de la paix actuels. Les arguments du livre à propos du ratio coûts/bénéfices (p. 274-276) vous convainquent-ils ? Comment serait-il possible de surmonter la résistance du complexe militaro-industriel à laquelle on peut s'attendre ?*
6. *Quels sont les avantages et désavantages d'établir un CAR ? Quels sont les principaux avantages que vous y voyez, même si la plupart des volontaires ne sont jamais envoyés en mission ?*

Principal enjeu : Contrôle des armements et désarmement (p. 282-286)

Notre planète a vécu avec le spectre de la guerre nucléaire depuis 1945. Nous avons traversé des périodes lorsque la menace de guerre était particulièrement élevée (p. ex., la crise des missiles de Cuba en 1962), et avons vu le nombre de puissances nucléaires grimper d'une à neuf puissances. En conséquence, la plupart des gens sont devenus aujourd'hui tellement immunisés face à une menace envers laquelle ils se sentent impuissants que leur réponse prédominante est celle de déni. Cela est aussi le cas pour les autres armes de destruction massive (ADM), surtout les armes bactériologiques. Néanmoins, des négociations intermittentes bilatérales et multilatérales dont le but est de contrôler les armes nucléaires et les autres ADM sont nombreuses. Celles-ci commencèrent avec le Plan Baruch américain de 1946 de mettre toutes les armes et la technologie nucléaire sous le contrôle du tout nouveau (à l'époque) Commissariat à l'énergie atomique de l'ONU. Toutefois, la proposition fut rejetée par l'URSS étant donné l'insistance d'inspections externes qui auraient violé la souveraineté soviétique. En 1961, un ensemble encore plus ambitieux d'accords diplomatiques furent élaborés par John McCloy (É.-U.) et Valerian Zorin (URSS), mais les faucons de chaque bord les torpillèrent chacun de leur côté. Le pacte nucléaire le plus important est certainement le Traité de non-prolifération nucléaire de 1970 ; mais quatre des neuf puissances nucléaires actuelles (l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord) refusent de le signer. La menace de guerre nucléaire persiste et est peut-être même en train d'augmenter.

Recommandations : le contrôle des armes et le désarmement

Ce livre argumente pour l'abolition totale des ADMs (nucléaires, biologiques et chimiques) et la mise en place de régimes d'inspection efficace, basé sur les accords de McCloy-Zorin et d'autres propositions plus récentes.

L'échec des négociations pour arriver à un accord viable n'est pas vraiment lié à l'absence d'une agence onusienne adéquate de contrôle. Le problème fondamental est plutôt celui d'une absence du niveau de confiance nécessaire dans un monde encore dominé par un ethos tribal. Cela provient vraisemblablement de notre héritage biologique, mais l'agressivité a été sublimée dans de nombreux pays ou communautés pacifiques.

Il existe pourtant un fort soutien mondial, autant populaire que gouvernemental, pour le désarmement nucléaire. Les réseaux d'ONG continuent leurs efforts de réforme. En ce qui concerne les armes bactériologiques ou chimiques, des accords notables ont été ratifiés et en général honorés. La société civile a été efficace dans la promotion d'un grand soutien pour un traité interdisant les mines anti-personnelles (un traité non signé toutefois par les É.-U., la Russie, la Chine et l'Inde). Ces avances devraient nous donner une raison d'espérer. La société civile devrait et continue de travailler collectivement pour interdire les ADM en général.

Un enjeu majeur : le terrorisme (p. 286-290)

Le terrorisme a émergé comme un problème mondial majeur depuis les événements traumatiques du 11 septembre 2001. Bien que ce problème soit surtout géré au plan national, il est également devenu un sujet de préoccupations accrues pour plusieurs agences du système onusien. Il faut néanmoins reconnaître un paradoxe fondamental, que le "terroriste" des uns est souvent le "combattant de la liberté" des autres.

Recommandations : le terrorisme

1. Adoption d'une approche plus délibérative dans la confrontation du terrorisme, avec une coopération internationale et interrégionale plus

intense et une utilisation plus importante d'INTERPOL (l'Organisation internationale de police criminelle basée à Lyon).

2. Des efforts bien plus importants pour adresser les conditions profondes d'injustice qui créent et nourrissent les réseaux terroristes.

QUESTIONS :

Ce chapitre indique que les organisations de la société civile ont été très efficaces dans la promotion des efforts de désarmement nucléaire et d'armes de destruction massive.

1. *Quelles sont les ONGs que vous connaissez qui travaillent sur ces sujets ? Quelles sont leurs positions et leurs campagnes ?*
2. *Dans le climat politique actuel, que pensez-vous des chances de succès des efforts de désarmement nucléaire et d'ADM ? Quelles actions ou positions sont les plus importantes en ce moment ?*
3. *Même les événements à faible probabilité – y compris la guerre nucléaire – finissent par arriver tôt ou tard. Si nous n'éliminons pas ou ne réduisons pas de manière massive les armes nucléaires, que pensez-vous de l'espérance de vie de l'Humanité ?*

La Responsabilité de protéger (R2P) (p. 261-263)

La discussion qui suit concerne des sujets qui étaient en cours alors que la version originale anglaise du livre était sous presse.

Conscient de l'échec des Nations Unies de prévenir le génocide rwandais de 1994, lorsque qu'approximativement 800 000 civils innocents furent massacrés en trois mois, et se souvenant d'autres actes génocidaires, tel que le massacre des Bosniaques à Srebrenica en 1991, le gouvernement canadien établit une Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), dont le rapport de 2001 articula le principe radical de la "Responsabilité de Protéger" (R2P). Nous soulignons ce principe ici car – avec la création de la Cour pénale internationale en 2002 (*Module 7 de ce Guide*) – il change notre compréhension de la souveraineté nationale, défiant la conception traditionnelle que les gouvernements peuvent agir avec impunité et faire ce qu'ils veulent à l'intérieur de leurs frontières nationales. Plutôt, la R2P proclame que la souveraineté confère des responsabilités autant que des droits, et en particulier, la responsabilité de protéger la population d'un pays de violations flagrantes de leurs droits fondamentaux. De plus, il appelle la communauté internationale à assumer cette responsabilité, y compris par l'usage de la force le cas échéant, quand un gouvernement donné ne peut ou veut le faire.

Après un débat important, le principe de la R2P fut inclus dans le Document final de la *Réunion au sommet 2005* de l'Assemblée générale. Mais ce document n'inclut pas une série de réserves par la CIISE conçue pour prévenir la commission d'abus au nom de la R2P. Parmi ces réserves se trouvent des clauses selon lesquelles les interventions par la force ne seraient entreprises que: a) pour prévenir une perte de vie à grande échelle ou un nettoyage ethnique (plutôt que pour d'autres motifs politiques), b) en dernier ressort (i.e., quand la diplomatie aurait échoué), c) quand il y aurait des chances raisonnables de succès, et d) lorsque les conséquences ne seraient pas pire que l'inaction.

Bien que mentionnée dans plusieurs Résolutions du CS pendant la période 2006-2009, ce n'est qu'en 2011, pendant le "Printemps arabe," que l'idée de la R2P subit l'épreuve du feu pour la première fois. Cette année-là, un soulèvement populaire en Libye fut sévèrement réprimé par le dictateur de l'époque, Muammar al-Qaddafi, et il existait une

menace crédible de violences supplémentaires à grande échelle. En l'absence d'une force onusienne capable de rétablir l'ordre, le CS confia cette mission à une coalition de l'OTAN dirigée par les É.-U., qui outrepassa rapidement son mandat, déposant Qaddafi et violant la plupart des réserves de la CIISE. Les bombardement aériens et les combats au sol entre les forces pro- et anti-Qaddafi résultèrent en des dizaines de milliers de morts et l'exode d'entre un quart et un tiers de la population (surtout des travailleurs immigrés). La guerre civile – avec désormais de nombreuses milices – continue dans une situation d'anarchie.

Aucune autorisation selon la R2P de l'utilisation de la force n'a eu lieu depuis le fiasco lybien, malgré l'existence de nombreux pays – la plupart alliés avec les É.-U. – avec des régimes répressifs comparables à celui de Qaddafi. Ceci a conduit certains à prétendre que l'ONU utilise une double norme et devient un véhicule du néo-colonialisme. Le rejet de la R2P est vif, surtout dans le Sud planétaire. Clairement, le principe louable de la R2P a besoin d'une meilleure définition s'il doit survivre et protéger ceux pour lesquels il a été conçu.

QUESTIONS :

- 1. Si cela était dans votre pouvoir, quand jugeriez vous qu'il soit approprié d'intervenir par la force dans les problèmes d'autres nations ?***
- 2. Quand, si jamais, serait-ce approprié pour d'autres pays d'intervenir, pacifiquement ou autrement, dans les problèmes du vôtre ?***
- 3. Comment modifieriez-vous et renforceriez-vous les réserves conçues pour prévenir les abus potentiels du principe de la R2P et créer les conditions pour que de tels abus n'arrivent pas ?***
- 4. La création d'un Corps pour la paix de l'ONU (CPONU) comme proposé un peu plus tôt aiderait-elle à résoudre certains des problèmes notés pour la R2P ?***

Module 13 : Vers une planète durable et un héritage commun élargi (p. 299-325)

Pourquoi est-ce important ? (p. 299-302)

Les sociétés et les économies sont guidées par des paradigmes que la plupart des gens acceptent comme vérité révélée et auxquels ils adhèrent bien après que leur validité devient problématique. Ce chapitre examine deux paradigmes de plus en plus dysfonctionnels qui doivent désormais être révisés ou remplacés. Le premier, étant que la notion d'une croissance économique qui est bonne *ipso facto*, doit être remplacée par celle d'une croissance *durable pour les générations à venir*. On ne peut avoir de croissance continue dans un système fini sans détruire le système. La seconde est de croire que tout l'espace et toutes les choses doivent être sous le contrôle exclusif des États souverains, et qu'au sein d'un État, tout doit pouvoir être considéré comme une marchandise sujette à la propriété individuelle. Dans de nombreuses situations, cette idée doit céder la place au principe de l'*héritage commun*, qui stipule que certaines parties de l'environnement ne peuvent être appropriées et doivent être considérées comme appartenant à l'ensemble de l'humanité. La durabilité et le principe d'héritage commun sont des solutions *fondamentales* aux problèmes les plus importants de notre temps.

Principaux enjeux (p. 302-316)

Le développement durable

Ce n'est que récemment que le monde a commencé à comprendre, tout d'abord avec réticence, que ses ressources sont finies et fragiles. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les ressources en pétrole, dont le contrôle a si souvent été la *raison d'être*, bien qu'occultée, de tellement de conflits au Moyen-Orient ou ailleurs. Mais les réserves d'autres minéraux, et encore plus important, de terres arables, sont également limitées. Il n'existe aucune garantie, malgré des avancées scientifiques majeures dans la productivité agricole, que la production de nourriture suivra le rythme de l'accroissement de la population. Les guerres de l'eau, une ressource dont la plupart des personnes dans les pays riches considèrent comme allant de soi, sont de plus en plus probables. Dans certains endroits (p. ex. le Soudan) de telles guerres sont déjà en cours.

Les êtres humains ont détérioré de larges pans de l'environnement naturel mondial essentiels pour la bonne santé des écosystèmes, et au final de la vie humaine. Ceci n'est nulle part plus visible que dans les coupes à grande échelle des forêts tropicales pour des gains à court terme de l'industrie forestière, des éleveurs et de paysans auparavant sans terres. L'extinction ou la décimation d'espèces animales et végétales est endémique et augmente rapidement. Les températures océaniques et atmosphériques croissantes sont à l'origine de fonte massive de glaciers, du dégellement du permafrost et de la destruction de récifs coralliens. La menace posée par l'augmentation du niveau des mers est incalculable.

Des conférences sponsorisées par l'ONU ont déjà adressé ce problème de nombreuses manières, tout comme la société civile et le monde universitaire. Les recommandations pratiques et formulées très intelligemment sont légions. En 2015, la GA adopta un ensemble de 17 "Objectifs de développement durable," y compris 169 objectifs spécifiques (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>), à atteindre *mondialement* (pas seulement dans les pays en voie de développement) d'ici à l'an 2030. Le problème est que, en l'absence de mécanismes d'application contraignants, la recherche de profits économiques à court-terme éclipse presque toujours la sagesse et le bien-être économique à long terme. L'humanité continue donc sur sa course auto-destructrice.

Les bien communs mondiaux

Ni les États ni les individus ne devraient avoir un droit absolu et illimité de faire ce qu'ils veulent en ce qui concerne les ressources qu'ils n'ont pas créées, surtout si leurs actions ont des impacts négatifs sur d'autres lieux de notre planète partagée. D'où le besoin de reconnaître la pertinence d'un principe d'"héritage commun" en ce qui concerne l'atmosphère, le spectre électromagnétique, la haute mer, l'Antarctique, la Lune et l'espace en général. Ceux-ci devraient être partagés et gérés par l'ensemble de l'Humanité et, si tant est que leur exploitation devait générer des richesses, celles-ci devraient être partagées équitablement.

En fait, il existe déjà divers traités qui se conforment au principe de l'héritage commun. L'Antarctique, par exemple, est depuis longtemps une région de coopération efficace remarquable entre pays, même ceux qui étaient des adversaires par ailleurs. Une coopération multinationale dans l'espace, surtout entre les É.-U. et la Russie, vaut aussi la peine d'être mentionnée. D'autres traités ont été moins heureux. Par exemple, les négociations basées sur la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* résultèrent en une "capitulation" aux exigences territoriales des

États côtiers d'une "zone économique exclusive" (ZEE) de 200 milles nautiques, plutôt que de maximiser la proportion de l'océan assujettie au principe de l'héritage commun. Et depuis, il n'y a pas eu de partage important de la richesse des communs de la planète.

Aucun consensus n'a émergé non plus en ce qui concerne l'extension du principe d'héritage commun. Devrait-il, par exemple, s'appliquer à des merveilles naturelles comme le Grand Canyon, les chutes Victoria, la Grande barrière de corail d'Australie, et les centaines d'autres sites désignés comme des "sites de patrimoine mondial naturel"? Et que dire des créations *culturelles* telles que la Grande muraille de Chine, le Taj Mahal en Inde, le Machu Picchu au Pérou, et la Ville de Venise, considérées comme étant de "valeur *universelle* exceptionnelle"? De même que dire de l'atmosphère de la planète, qui est une préoccupation non seulement pour ce que les humains y émettent mais également pour son rôle en tant que médium des ondes électromagnétiques ? Finalement, que penser des codes génétiques des génomes humains, de plantes ou d'animaux, dont certaines composantes pourraient être utiles pour tous les êtres humains ? Qui devrait prendre les décisions cruciales de ce qui pourrait être classifié comme de la "propriété intellectuelle", quelles devraient être leurs portées et leurs niveaux de contraintes, et comment devrait-on s'assurer que ces décisions sont honorées ?

Solutions possibles (p. 316-321)

1. **Élargir et renforcer le mandat de l'ECOSOC, reformé en tant que CESE (Conseil économique, social et environnemental) (tel que discuté dans le Module 5), augmentant grandement sa capacité à coordonner et à contrôler les politiques des autres agences de l'ONU et, en particulier, les Objectifs de développement durable. La formulation des politiques devra :**
 - a. **réconcilier les demandes des parties prenantes avec des points de vue très différents :**
 - i. **ceux préférant les décisions basées sur le marché et ceux plus enclins à la planification étatique ;**
 - ii. **les pays industrialisés et ceux l'étant relativement peu ;**
 - iii. **les riches et les pauvres ;**
 - iv. **les États démocratiques et séculiers et les théocraties ;**
 - v. **les pays souffrant d'important stress environnementaux et ceux qui en sont relativement épargnés.**
 - b. **accepter les implications politiques des preuves scientifiques.**

- c. **promouvoir un ethos qui mette le bien-être mondial et l'équité intergénérationnelle au-dessus des intérêts à court terme des entreprises géantes et des pays bénéficiant de riches ressources naturelles.**
 - d. **établir un système crédible de sanctions pour ceux transgressant les règles (bien que les sanctions ne seraient appliquées qu'en dernier ressort).**
2. **Créer un *Conseil des Nations Unies du patrimoine mondial commun* composé d'experts élus par l'AG (avec l'APM une fois cet organe établi), mais qui n'aurait qu'une capacité consultative. Les membres du Conseil représenteraient tous les grands domaines de la communauté scientifique (les sciences biologiques, physiques, sociales, humaines [y compris le droit et la théologie]) et le secteur privé. De plus, ils seraient issus des principales régions du monde, et incluraient des représentants des communautés autochtones, des petits États insulaires ou enclavés, et être équilibrés entre les hommes et les femmes.**
 3. **Établir un principe international dûment considéré "d'expropriation pour cause d'utilité publique," permettant à l'ONU de réglementer et taxer la portion de l'environnement (surtout dans les océans et l'atmosphère) d'intérêt vital à la survie de l'espèce humaine.**

QUESTIONS :

1. ***L'adoption des Objectifs de développement durable indique que le système de l'ONU (et la plupart de ses États Membres) a finalement accepté l'importance de la durabilité dans la gestion future des économies du monde. Mais accepter la durabilité et réellement mettre en place les changements politiques nécessaires, avec un contrôle strict en cas de non-conformité, sont deux choses différentes. Comment persuader des sociétés ou économies individuelles de faire les ajustements nécessaires, et comment l'ONU pourrait-elle contribuer à cet effort ?***
2. ***Depuis peu, de nombreuses forces politiques et des EMNs ont rejeté les preuves scientifiques concernant les problèmes environnementaux. Comment le système onusien peut-il gérer ce problème de la meilleure façon ?***
3. ***La croissance démographique aura un impact sur la durabilité et la création de nouveaux biens communs mondiaux de plusieurs manières différentes. Listez celles que vous estimez les plus importantes.***

4. ***Les idées de créer des biens communs mondiaux additionnels et un droit mondial d'expropriation pour cause d'utilité publique sont parmi les recommandations les plus révolutionnaires de ce livre. Il est certain qu'elles soulèveront une forte controverse malgré le fait que l'Antarctique, l'atmosphère, la plus grande partie de la haute mer et l'espace extra-terrestre soient déjà considérés comme des biens communs mondiaux. Pouvez-vous concevoir un principe général, ou un ensemble de tels principes, qui déterminerait quels espaces pourraient ou ne pourraient pas être définis comme des biens communs mondiaux, et comment gouverner ces espaces de la meilleure manière ?***
5. ***C'est une chose que d'établir des biens communs dans des espaces inhabités (comme l'Antarctique), mais il en est une toute autre que de le faire dans des lieux habités et sous la souveraineté d'un État particulier, ou avec le génome humain. Quand faudrait-il, si jamais, étendre l'idée de biens communs à ces nouveaux domaines ?***

Module 14: Une nouvelle architecture de gouvernance mondiale (p. 326-350)

Note de l'éditeur : pour faciliter la réflexion et la discussion, les problèmes discutés dans ce Module dépassent ceux du Chapitre 14 (bien qu'ils soient tous mentionnés ailleurs dans le livre).

Pourquoi est-ce important ? (p. 326-328)

Ce chapitre démontre la possibilité d'organiser la multitude d'agences existantes et proposées discutées dans les chapitres 2 à 13 en ce qui pourrait devenir un système cohérent et fonctionnel d'un *gouvernement fédéral démocratique mondial*. Un tel système ne créerait pas une Utopie, mais plutôt un monde qui soit assez fonctionnel pour permettre une existence décente pour la grande majorité de l'humanité. Il est improbable qu'une solution moindre soit suffisante.

Tandis que le livre reconnaît la probabilité très faible que le futur système de gouvernance mondiale soit conçu exactement comme indiqué ici, nous espérons que le modèle envisagé stimulera des discussions créatrices et résultera en des améliorations des propositions émises.

Principaux enjeux

Nous notons ici seuls certains des nombreux aspects problématiques de notre système actuel de gouvernance mondiale:

1. L'ONU est une confédération volontaire d'États, plutôt qu'une fédération permanente réelle. Il lui manque les attributs d'un gouvernement fédéral viable soit totalement, soit de manière embryonnaire.
2. En règle générale, les décisions de l'ONU sont non-contraignantes et peuvent être ignorées avec impunité.
3. Les liens entre les diverses agences du système onusien ne sont pas assez développés.
4. Les organisations régionales émergentes de par le monde sont sous-utilisées.
5. La volonté des citoyens ordinaires et l'expertise disponible parmi les organisations de la société civile sont largement ignorées dans le processus décisionnel de l'ONU.

6. L'ONU n'a pas de véritable exécutif; le rôle du Secrétaire général est fondamentalement celui d'un administrateur; ce n'est que par défaut – et de manière très limitée – que le SG peut exercer un réel leadership politique.
7. L'ONU n'a ni mécanismes de planification ni de financements adéquats.

Solutions possibles (p. 328-347)

Nous recommandons un système *fonctionnel* potentiel de gouvernance mondiale (Fig. 14.1, p. 331), un *système constitutionnel de gouvernement mondial démocratique et fédéral*. Il inclurait :

- une division claire des pouvoirs entre les branches exécutive, législative et judiciaire du gouvernement ;
- un système de pouvoirs et contre-pouvoirs parmi les trois branches pour prévenir une accumulation excessive de pouvoir par l'une ou l'autre branche ;
- des systèmes de votes pondérés qui reflètent la distribution réelle du pouvoir dans le monde de manière réaliste, mais qui avancent progressivement vers l'objectif d'“une personne - une voix” ;
- une division de compétence législative entre le niveau central (fédéral) et les niveaux inférieurs (régionaux, nationaux et locaux) de gouvernement, selon laquelle, suivant le “principe de subsidiarité,” les tâches législatives sont exécutées par des organismes au niveau de gouvernement compétent le plus proche du peuple ;
- une voix importante pour la société civile ;
- une transparence et responsabilité gouvernementales maximales ;
- la capacité de générer suffisamment de recettes pour maintenir le système ;
- des mécanismes adéquats pour identifier et punir les comportements criminels de groupes ou d'individus.

Voici un résumé des composants du système proposé :

Domaine I : Agences fondamentales de compétences générales définies constitutionnellement, s'étendant à tous les domaines de préoccupations de l'ONU.

- **Conseil exécutif** : composé d'un petit nombre d'individus sélectionnés (nous en recommandons 12), élus par la Législature de listes de candidats choisis régionalement. (*Les fonctions recommandées sont listées à la p. 330*). Pouvoir exécutif pluriel, avec une présidence tournante parmi les membres du Conseil ; cela empêcherait

l'ascendance d'une région, d'un bloc politique ou d'un pays (*voir p. 342-345 et Ch. 4*).

- Une législature (ayant l'autorité d'adopter une législation contraignante, limitée à un ensemble de problèmes réellement mondiaux) :
 - Assemblée générale : représentant les *États*, y compris les futures fédérations régionales (*voir Ch. 2*)
 - Assemblée parlementaire mondiale : représentant les *peuples* (*voir Ch. 3*)
- Cour International de Justice: l'organe juridique suprême. Juges nommés par le Conseil exécutif et approuvés par la Législature. Ne traiterait que des affaires d'importance *mondiale*.
- Secrétariat: fonctions administratives de l'ONU. Dirigé par un(e) Secrétaire général(e) élu(e). Fonctions administratives et protocolaires, il facilite l'exécution des décisions et programmes des autres organes de l'ONU, les traductions, et facilite les liens entre les agences de l'ONU et entre l'ONU et les organisations non-onusiennes.

Les agences autres que celles dans le Domaine I tombent dans 4 catégories fonctionnelles: la sécurité, le bien-être humain, l'économie, et l'environnement.

Domaine II : agences principales de compétences spécialisées. définies constitutionnellement. (p. 333-335)

Il inclurait le Corps de la paix de l'ONU (*Ch. 11*), la Cour pénale internationale (*Ch. 7*), le Conseil des droits de l'homme (*Ch. 6*), le CESE (*Ch. 5*) et le Conseil du patrimoine mondial commun (*Ch. 13*). Une Commission électorale garantirait l'impartialité des élections au plan mondial, et un Comité des Commissaires aux Comptes vérifierait les comptes de toutes les entités du système onusien, assurant ainsi une plus grande transparence et responsabilité dans tout le système. Il est aussi recommandé de créer un Tribunal économique et un Tribunal de l'environnement.

Domaine III: agences secondaires (p. 335-341) : De nombreuses agences spécialisées (p. ex. l'OMS, l'UNESCO, le BIT, etc.) pour coordonner et exécuter les missions nécessaires.

Interface entre les Domaines III et IV (p. 341-342) : Conseils de coordination représentant la société civile juridiquement séparée de l'ONU, mais de plus en plus influente dans le processus décisionnel. Chacun de ces Conseils (*Ch. 10*) examinerait, évaluerait, et consoliderait les principales préoccupations des groupes d'ONGs travaillant sur des ensembles de problèmes voisins (paix et sécurité, droits de l'homme,

gouvernance démocratique, développement et l'environnement) ; les Pactes mondiaux (Ch. 10), selon lesquels des entités non-gouvernementales (surtout des entreprises) coopèrent avec des agences de l'ONU pour promouvoir des objectifs du développement, seraient améliorés.

Les organisations régionales et de niveau inférieur (non indiquées dans la Fig. 14.1) joueraient aussi un rôle important dans la résolution des problèmes en dessous de l'échelle mondiale.

Nous avons indiqué tout au long de ce livre des solutions possibles à des myriades de problèmes structurels et fonctionnels. Mais nous ne suggérons pas qu'il y ait une séquence chronologique évidente et optimale pour appliquer ces recommandations. La séquence de ces changements dépendra en partie d'évènements mondiaux hors de notre contrôle, ainsi que des intentions et actions des futurs leaders mondiaux. Nous offrons néanmoins ici quelques recommandations concernant plusieurs initiatives potentielles bénéficiant d'une priorité élevée :

- 1. Une Assemblée parlementaire mondiale (Ch. 3). À l'ère des flux massifs et instantanés d'informations, il devient de plus en plus difficile pour les dirigeants politiques d'ignorer la volonté expresse du peuple qu'ils sont censés représenter. Une APM bien conçue peut fournir une expression légitime de cette volonté, même si ce n'est, au départ, que de manière consultative. Elle peut aussi servir de catalyseur pour des changements ultérieurs.**
- 2. Une meilleure capacité de génération de revenus (Ch. 11). Il est difficile d'accomplir quoi que ce soit sans financements fiables. L'ONU peut sortir de son rôle de mendiant perpétuel tendant la main à une poignée des pays les plus riches du monde (qui en général préfèrent le statu quo) et générer au moins le double de ses revenus actuels en décidant que les quotes-parts des États Membres se monteraient à 0,1% de leur RNB pour commencer, et en augmentant progressivement ce chiffre au fur et à mesure que le système onusien démontrerait sa capacité à utiliser les fonds de manière efficace.**
- 3. Un Corps de la paix de l'ONU (Ch. 12). Un désenchantement grandissant avec l'ONU et un retour à des politiques nationalistes provient surtout de l'incapacité du CS de se mettre d'accord sur des mesures de maintien de la paix dans des pays comme la Syrie, ou des maigres résultats positifs des nombreuses missions sous-financées qu'il a autorisé. Des réponses robustes, grâce à un Corps de la paix d'élite, dans des conflits à haute intensité pourraient renverser cette tendance et mener à de nouvelles initiatives de réformes.**

4. **Un mécanisme de planification adéquat.** Faisant face à une multitude de menaces et de défis, l'ONU a répondu périodiquement en autorisant des commissions à faire des recommandations de changements systémiques. Tandis que les rapports étaient typiquement d'excellente facture, ils n'ont jamais remis en cause le paradigme défectueux du système Westphalien d'États souverains sur lequel le système actuel est fondé. Le débat devrait être rouvert, et devrait se dérouler sur une période de plusieurs mois, sinon années, par un groupe de politiques et universitaires respectés prêts à mettre les intérêts à long-terme du monde devant les intérêts à court-terme de leurs propres pays. Si l'ONU devait se révéler incapable d'entreprendre un tel effort, des éléments progressistes de la société civile devrait en prendre l'initiative.

QUESTIONS :

1. ***Pourquoi le système de pouvoirs et de contre-pouvoirs est-il un aspect essentiel de plans pour un gouvernement mondial démocratique et fédéral ?***
2. ***Le monde pourrait-il s'en tirer sans créer un gouvernement mondial et tout de même fonctionner correctement pour les prochaines générations et prochains siècles ?***
3. ***S'il y avait un gouvernement mondial, pourrions-nous garantir qu'il serait/resterait raisonnablement démocratique ? Dans quelle mesure serait-ce important si certains pays échouaient initialement à remplir les attentes habituelles d'une démocratie ? Quelles méthodes ont été utilisées pour restreindre la tyrannie dans le passé ?***
4. ***Connaissez-vous des cas historiques de non-démocraties ayant évolué pacifiquement en des démocraties ? Comment cela s'est-il passé ?***
5. ***S'il existait un gouvernement mondial, devrait-il être de nature fédérale ? Pourquoi pensez-vous cela ?***
6. ***Pourquoi les "Chartes de droits fondamentaux" sont-elles essentielles pour des constitutions fonctionnelles ?***
7. ***Quels sont les avantages et désavantages d'établir un exécutif pluriel ?***
(p. 342-345)
8. ***Combien d'efforts est-ce que les militants politiques engagés au plan mondial devrait allouer à la promotion des compétences gouvernementales au niveau régional ?***

9. ***Est-ce que les puissantes organisations internationales telles que l'OMC, l'OCDE, et les organisations de Bretton Woods devraient être mis sous l'égide de l'ONU pour des raisons de planification programmatique ? Si oui, comment ?***
10. ***Pensez-vous que les quatre initiatives recommandées (APM, meilleur financement, Corps de la paix de l'ONU et meilleure planification) ci-dessus sont celles qui seraient à même d'être les plus soutenues ? Y-en-a-t-il certaines dont vous minimiseriez l'importance ? Ou d'autres que vous considéreriez comme particulièrement prometteuse ? Si oui, pourquoi ?***

Module 15: Comment y arriver? (p. 351-371)

Pourquoi est-ce important ? (p. 351-352)

Bien que quasiment le monde entier aspire à être libre des fléaux de la guerre, du terrorisme, de la pauvreté et des catastrophes écologiques, trop peu de gens s'engagent pour ces causes. Il nous manque un sentiment d'urgence largement partagé. Nous nous rapprochons donc sans cesse d'un véritable désastre collectif. Cette tendance peut et doit être inversée. Nous devons rassembler la volonté collective, la sagesse et l'esprit de coopération pour ce faire. Et nous devons le faire bientôt!

Tout au long de ce livre, nous avons fait des dizaines de propositions pour des réformes substantielles du système actuel de gouvernance mondiale que nous estimons nécessaires pour gérer les périls d'un monde toujours plus interconnecté et interdépendant. L'Humanité n'a pas d'autre choix que de planifier pour l'avenir. Mais aucun plan de réforme, aussi logique et méticuleusement présenté soit-il, n'aura de valeur décisive à moins qu'il ne soit soutenu par une masse critique de décideurs et stimule en eux la volonté de s'engager pour de réelles actions. Dans ce Module de notre Guide pédagogique, nous notons quelques obstacles fondamentaux au changement et des suggestions comment ces obstacles pourraient être soulevés.

Principaux enjeux : (p. 353-368)

Le climat politique interne : Les politiques mondiales et locales sont nécessairement enchevêtrées. Toutefois, l'importance de la politique mondiale n'est que peu reconnue dans la plupart des pays. En particulier, la question principale dans la plupart des élections démocratiques est "Quelle est la meilleure solution pour *notre pays*?" plutôt que "Quelle est la meilleure solution pour *notre planète* ?" De très riches entreprises multinationales – surtout celles liées au "complexe militaro-industriel" aux É.U. et leurs équivalents dans un petit nombre d'autres grandes puissances – dominent le système politique de manière disproportionnée et n'ont que peu de respect pour le rôle potentiel du système onusien. Les intérêts financiers dominent de nombreuses institutions clés. De manière générale, les médias sont complices. Le nationalisme est roi.

Le système éducatif : Un soutien pour le nationalisme – la plupart du temps bénin, mais aussi trop souvent xénophobe – caractérise la plupart

des systèmes éducatifs. Dès leurs premières classes, les enfants sont endoctrinés pour ressentir une loyauté sans faille à l'État. Ceci est vrai dans la plupart des pays démocratiques, mais également dans les dictatures comme la Corée du Nord. Il manque globalement un ethos de loyauté à la Terre et à tous ses peuples. Les curriculums minimisent l'histoire, la géographie et les cultures des territoires à l'extérieur de leurs propres pays.

La société civile : Bien que le nombre et l'influence des organisations de la société civile (CSOs) ait augmenté de manière spectaculaire ce dernier demi-siècle, nous n'avons pas encore trouvé de moyen efficace d'intégrer leur sagesse et expérience dans notre système de gouvernance mondiale. De plus, la société civile est toujours dominée par le Nord planétaire et souffre d'un manque de responsabilité démocratique.

Inertie et sclérose du système actuel de l'ONU : Les failles du système onusien actuel pour répondre aux changements majeurs globaux sont notoires et ne sont pas un accident. La Charte a été écrite de telle manière qu'elle soit très difficile à modifier, permettant ainsi au P-5 de conserver le contrôle sur l'organisation en général et empêchant d'importantes réformes structurelles. La méthode quasiment universelle d'un pays-une voix défie absolument la réalité.

Manque de coordination des initiatives de réformes : Étant donné les difficultés citées précédemment, il n'est pas surprenant que, quelque soit le pays, les initiatives de réforme du système onusien n'aient pas rencontré de grand succès. Bien que de petits groupes soutenant des réformes spécifiques sont présents dans un petit nombre de pays, surtout dans le Nord planétaire, il n'y a pas de dirigeants respectés d'envergure mondiale (autre que, probablement, le Pape François I) ou d'ONGs arguant avec force pour un système de gouvernance mondiale effectivement réformé.

Solutions possibles (p. 353-368)

Dans les paragraphes précédents, nous avons essayé de présenter une réflexion candide de la diversité et magnitude des obstacles dans le chemin de la création d'un monde fonctionnel. Aussi formidables qu'ils soient, nous sommes convaincus qu'une réforme fondamentale est nécessaire et que si nous échouons à agir à temps, le coût en souffrance humaine et en dommage à l'environnement sera immense. Mais par où commencer ? Cela n'est pas évident. La nature, plus que la volonté humaine, déterminera peut-être nos priorités principales. Les

catastrophes peuvent forcer le changement. Mais pourquoi devrions-nous attendre la prochaine catastrophe pour commencer à régler nos problèmes ? Nous offrons la stratégie multisectorielle à long-terme suivante en guise de réponse aux défis cités ci-dessus :

Améliorer le climat politique et économique interne pour aider les réformes : Nous devons d'une manière ou une autre créer - ou rétablir - un équilibre entre les préoccupations nationales et internationales en politique et comprendre les liens entre les deux. Les citoyens doivent reprendre le contrôle des EMNs et s'opposer au complexe militaro-industriel. Le cas échéant, les lois devraient permettre aux médias d'exprimer des opinions politiques impopulaires sans peur de rétribution.

Établir un système d'éducation à la citoyenneté mondiale et encourager le développement d'un ethos cosmopolite : Les écoles doivent enseigner et cultiver un *ethos mondial*, selon lequel tous se reconnaissent en tant que membres d'une seule famille humaine, citoyens d'une maison planétaire commune, et gardiens du bien-être des générations futures. Les systèmes éducatifs doivent être revus substantiellement et devenir plus ouverts au monde. L'art de la pensée critique doit y être cultivé. Les opportunités d'apprentissage et d'expérience personnelles des cultures étrangères (y compris des langues étrangères) doivent être largement étendues.

Créer des réseaux efficaces de la société civile : Des réseaux efficaces des OSCs avec des missions proches doivent être forgés et il faut trouver les moyens pour que leurs voix et leur expertise collective soient effectivement reconnues (voir la proposition pour les Conseils de coordination de la société civile dans le Chapitre 10.) L'écart de l'efficacité des OCSs du Nord et du Sud doit trouver une solution raisonnable.

Réformes clés du système onusien : Plusieurs changements clés pourraient servir de catalyseurs pour mettre en branle le moteur de la réforme. La conception d'un système simple et fiable de génération de revenus renforcerait la capacité des agences de l'ONU et recréerait la confiance dans l'ONU en général. La création d'une Assemblée parlementaire mondiale devrait, au fur et à mesure, offrir un forum pour la voix des citoyens ordinaires et augmenterait la pression de réformes sur les dirigeants se targuant de démocratie. L'adoption de votes pondérés réalistes dans les organes de décisions devrait impartir une nouvelle crédibilité et un sentiment de justice dans les décisions prises. La création d'un Corps de la paix devrait pouvoir inverser la tendance à l'augmentation des budgets militaires mondiaux coûteux et improductifs.

Forger des alliances stratégiques : Bien que les OSCs montrent probablement le chemin, elles doivent obtenir le soutien de pays démocratiques bien considérés, jouissant de la confiance de leurs pairs, avec une vision d'avenir, appartenant autant au Nord qu'au Sud planétaire. Car ce n'est qu'eux qui possèdent la capacité juridique d'introduire des propositions de réformes à l'AG, au CS, à l'APM (proposée) et devant les autres agences de l'ONU. S'assurer du soutien d'organisations régionales existantes devrait également s'avérer politiquement judicieux. Un soutien actif de lauréats du Prix Nobel et d'autres personnalités tel que d'anciens dirigeants politiques renommés, des philosophes, scientifiques, dirigeants religieux (et des organismes confessionnels) et d'autres influenceurs d'opinion pourraient être d'une utilité inestimable.

QUESTIONS :

1. *Nous avons limité notre inventaire des “solutions possibles” aux cinq thèmes prioritaires, bien que d'autres auraient été possibles. Êtes-vous d'accord avec notre sélection ? Si non, qu'aurions-nous dû ajouter ou à l'inverse retirer ?*
2. *Si vous êtes en faveur d'une réforme de l'ONU ainsi qu'un puissant influenceur de l'opinion publique, auquel de nos cinq thèmes de réformes consacreriez-vous le plus d'attention ? Pourquoi ?*
3. *Un changement graduel est-il la meilleure manière de procéder, ou faut-il des changements radicaux ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque approche ?*
4. *De quelles façons des changements démographiques mondiaux pourraient-ils favoriser ou ralentir les efforts de réforme de l'ONU ?*
5. *Étant donné les tendances et contre-tendances périodiques dans le monde, telles que vous les percevez, à quelle date pensez-vous qu'il serait raisonnable de supposer que nous arrivions à une approximation du “monde fonctionnel” que nous envisageons ?*
6. *Supposez que certains pays ne désirent pas prendre part au processus de réforme. Le reste du monde devrait-il aller de l'avant sans eux, en supposant ou en espérant que les récalcitrants changeront finalement d'avis ? Si oui, selon vous, quelle devrait être la masse critique nécessaire pour aller de l'avant ? Pourquoi le pensez-vous ?*

PENSÉES FINALES

Notre planète est un organisme complexe et interdépendant.

À problèmes mondiaux, solutions mondiales.

***Le monde est mon pays, toute l'humanité m'est apparentée,
et faire le bien est ma religion.***

Thomas Paine

Le droit de la force doit céder à la force du droit.

***La souveraineté nationale entraîne des responsabilités
autant que des droits.***

***Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et
sont dotés de droits humains inaliénables.***

***Les gouvernements devraient être du peuple, par le peuple
et pour le peuple.***

***La justice est nécessaire pour une paix durable
Des lois contraignantes et exécutoires sont nécessaires pour la justice.
Un gouvernement démocratique est nécessaire pour une loi juste.
Donc, un gouvernement mondial démocratique est nécessaire
pour une paix mondiale durable.***

***La capacité des êtres humains à la justice rend la démocratie possible;
mais son inclination à l'injustice la rend nécessaire.***

Reinhold Niebuhr

***Il est inévitable de subir des revers en essayant de changer
un système politique bien établi; mais nous pourrons les surmonter.***

***La conception des organismes décisionnels affecte la qualité et la
légitimité de leurs décisions. Des systèmes mondiaux bien conçus
devraient être des compromises prenant en compte les intérêts de divers
acteurs mondiaux. Cela pourrait être accompli grâce à
des formules réalistes de votes pondérés.***

***Bien que l'Utopie soit au-delà de notre portée, nous pouvons
progressivement créer un monde meilleur et plus fonctionnel.***

***Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas,
c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.***

Sénèque

Quand on veut, on peut.

À partir de ce jour, la politique étrangère de chaque nation doit être jugée à chaque instant par un seul critère : nous mène-t-elle à un monde de droit et d'ordre, ou nous mène-t-elle à l'anarchie et la mort ?

Albert Einstein

Rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue.

Victor Hugo

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

La quantité de documentation écrite et électronique sur le système des Nations Unies, et plus généralement à propos de la gouvernance mondiale, est considérable, très diverse et croît rapidement. Bien que nous aurions aimé donner à nos lecteurs un généreux menu des oeuvres disponibles, nous avons trouvé opportun ici de présenter plutôt une liste très limitée d'oeuvres en anglais très accessibles écrites surtout à l'attention du grand public – y compris des étudiants du secondaire et des universités – et publiées au cours des dix dernières années.

Heureusement, plusieurs de ces ouvrages contiennent d'excellentes bibliographies qui permettront aux lecteurs d'approfondir des aspects spécifiques de la gouvernance mondiale, ainsi que le système pris dans son ensemble.

OEUVRES ÉCRITES

Fasulo, Linda: *An Insider's Guide to the UN*, 3ème édition. New Haven, CT : Yale University Press, 2015. *Un compte-rendu facile à lire, richement illustré des méthodes de travail et des réalisations de l'ONU et de ses agences spécialisées.*

Jolly, Richard, Louis Emmerij, Thomas G. Weiss : *UN Ideas that Changed the World*. Bloomington, IN : Indiana University Press, 2009. *Un résumé de quinze volumes précédemment publiés du Projet sur l'histoire intellectuelle des Nations Unies indiquant, sujet par sujet, l'évolution de la pensée onusienne à propos des politiques à suivre et évaluant les succès et les échecs au fur et à mesure.*

Weiss, Thomas G. : “What Happened to the Idea of World Government?”, (Discours du président à la 50^e Convention de l'association des études internationales, 16 Février 2009) ; publié dans ***International Studies Quarterly*, 53, p.253-271**. *Retrace la percée spectaculaire du mouvement pour un gouvernement mondial pendant et après la Seconde Guerre mondiale, son déclin rapide pendant la Guerre froide, son manque de respectabilité en tant que sujet d'études académiques, et sa récente réémergence comme sujet digne de sérieuse attention.*

Weiss, Thomas G. : *What's Wrong with the United Nations and How to Fix It*, 3^e édition. Malden, MA : Polity Press, 2016. *Cet ouvrage, écrit par le*

principal expert universitaire américain sur l'ONU, établit un diagnostic des nombreuses défaillances du système et recommande un ensemble de mesures pratiques et réalisable pour soit les éliminer ou les mitiger à plus ou moins court terme.

Weiss, Thomas G. et Sam Daws (éds.) : *The Oxford Handbook on the United Nations*. Oxford : Oxford University Press, 2007. Une oeuvre encyclopédique de référence comprenant 40 chapitres écrits par 48 auteurs experts; elle présente les postulats théoriques sous-tendant le système onusien, la structure et le travail des principaux organes de l'ONU, ses principales activités, ses relations avec d'autres acteurs, et les perspectives de réformes.

RESSOURCES SUR LA TOILE

<http://www.un.org/>

Le site internet des Nations Unies présente des actualités, statistiques et autres données fiables, régulièrement mises à jour et facilement accessibles, dans de nombreuses langues. Il sert également comme coeur d'un réseau connectant les différentes agences onusiennes, qui bénéficient chacune de son propre site.

<http://www.un.org/news/>

Le UN News Centre, avec les dernières actualités des Nations Unies.

<https://www.theguardian.com/world/unitednations>

Actualités à propos des Nations Unies, par le journal britannique The Guardian.

<http://www.wfuna.org/>

World Federation of United Nations Associations, “une association mondiale à but non lucratif représentant et coordonnant plus d'une centaine d'associations nationales pour les Nations Unies (United Nations Associations) et leurs milliers de membres. Guidé par notre vision de Nations Unies en tant qu'une réelle force capable d'adresser les défis et les opportunités communes, WFUNA travaille au renforcement et à l'amélioration des Nations Unies.”

<http://wfm-igp.org/>

World Federalist Movement – Institute for Global Policy, “une organisation non partisane, à but non lucratif, dédiée à la réalisation de la justice et de la paix mondiale à l'aide d'institutions démocratiques et l'application du droit international.”

<http://acuns.org/>

Academic Council on the United Nations System, “une association professionnelle mondiale d’institutions de recherche et d’éducation, d’universitaires, et de professionnels actifs dans les études et les activités des Nations Unies, des relations multilatérales, de la gouvernance mondiale, et de la coopération internationale.”

<http://wgresearch.org/>

World Government Research Network, “Encourageant et promouvant les échanges universitaires au sujet de l’intégration mondiale.”

<http://wgresearch.org/annotated-bibliography/>

Le site internet du **World Government Research Network** inclut une excellente bibliographie annotée.

<http://en.unpacampaign.org/>

Campaign for a United Nations Parliamentary Assembly, “un réseau mondial de parlementaires, d’organisations non-gouvernementales, d’universitaires, et de citoyens engagés promouvant une représentation démocratique des citoyens du monde aux Nations Unies” (voir le Module 3).

http://worldcitizen.wikia.com/wiki/World_Federal_Government

Cet article discute de l’idée d’un **gouvernement mondial démocratique et fédéral** (GMDF). Il inclut les principes, l’histoire, et les avantages potentiels d’un GMDF, ainsi que les réponses à plusieurs critiques courantes (voir le Module 14).